

Horizons et débats

AZA
8044 Zürich

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Intégration européenne (2^e partie)

Il faut à nouveau faire jouer l'«orchestre européen»

Le conseiller fédéral Hans Schaffner et l'AELE

par Werner Wüthrich, docteur ès sciences politiques, Zurich

La première partie de cette série d'articles, intitulée «La méthode Monnet, une clé pour comprendre la crise de l'euro» (*Horizons et débats* du 19/12/11) évoquait les débuts de l'intégration européenne telle qu'elle est comprise aujourd'hui par l'UE et l'action de Jean Monnet et de ses réseaux. Il existait alors un mouvement contraire – il subsiste aujourd'hui – qui concevait différemment l'intégration: non pas comme un Etat fédéral doté d'institutions supranationales mais plutôt comme une association de nations souveraines qui font «jouer l'orchestre européen». Cette idée trouva sa réalisation politique dans la création de l'Association européenne de libre-échange (AELE) en 1960.¹ Un politicien suisse, le conseiller fédéral Hans Schaffner, a joué ici un rôle particulier. On le considère parfois comme l'adversaire de Jean Monnet. C'est à cet autre type d'«intégration européenne» que nous allons rendre hommage ici.

Le terme d'intégration partage avec d'autres termes à la mode la caractéristique de ne pas être défini clairement, de ne pas être définissable. En économie, il désigne l'imbrication plus ou moins étroite des économies de deux pays ou plus qui se différencie des relations interétatiques «normales». L'intégration peut naturellement être renforcée ou faire l'objet d'une promotion systématique et être donc utilisée comme un instrument politique.

La notion d'«intégration économique» a été adoptée depuis l'entrée dans le débat politique des pères du *Traité de Rome* (traité instituant la CEE), en particulier de Jean Monnet. Il existe depuis assez longtemps une intégration économique entre les Etats-Unis et le Canada ou entre l'Allemagne et l'Autriche. Souvent les grands dominent l'économie des petits, ce qui est ressenti comme une mainmise et suscite une opposition.

La caractéristique commune à toutes les formes d'intégration économique est qu'elles ont une signification politique. L'intégration économique de l'UE vise l'objectif politique de la création d'un Etat. Dans le *Préambule du Traité de Rome* (1957) s'exprime la volonté d'«établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens». L'idée que l'intégration économique n'était qu'une étape sur la voie de la création d'un Etat fédéral européen faisait partie du credo de Jean Monnet et de ses réseaux. Pour eux, les peuples européens constituaient une unité naturelle, un groupe

Le Conseiller fédéral Schaffner et le général de Gaulle à propos de l'intégration européenne

Hans Schaffner: «Notre démocratie référendaire ne permet pas de céder à une autre collectivité des compétences qui relèvent du peuple, véritable souverain. [...]

Le Général s'oppose catégoriquement à la philosophie intégrative de Bruxelles. L'unification de l'Europe ne doit pas reposer sur l'abandon des droits de souveraineté nationaux à des autorités supranationales mais plutôt sur le maintien et le renforcement des Etats nations existants. Lui aussi souhaite le rapprochement des pays européens mais sous la forme d'une alliance entre des gouvernements souverains. [...] Lui aussi insiste sur la nécessité de poursuivre le partenariat entre l'Europe et les Etats-Unis. Face à l'Amérique, il doit y avoir une Europe égale en droits non seulement formellement mais effectivement, pas une Europe intégrée donc diminuée.»

d'Etats et d'ethnies auquel manquait encore une organisation adéquate pour devenir un seul Etat et un seul peuple.

Heureusement que l'histoire ne s'est pas déroulée telle que le souhaitaient les pères fondateurs groupés autour de Jean Monnet qui n'avaient pas approfondi la question.

Il existait à l'époque de nombreuses contradictions et absurdités qu'on a du mal à comprendre aujourd'hui. Mentionnons un seul exemple: La Grande-Bretagne participa aux négociations sur la création de la CEE, se retira avant leur achèvement, contribua activement à la fondation de l'AELE pour, quelques mois après, déposer une demande d'adhésion à la CEE. Comment comprendre cette attitude?

Documentation

Les lignes qui suivent sont fondées sur des documents faisant partie de l'importante collection «Documents diplomatiques suisses» qui ont été rassemblés en collaboration avec les *Archives fédérales* et couvrent la période commençant en 1848. Le travail a débuté en 1979 et devrait être achevé dans quelques années. Il s'agit de procès-verbaux de séances du Conseil fédéral, de rapports et de lettres des représentations diplomatiques, de notes et surtout d'exposés présentés lors de conférences des ambassadeurs. Au cours de ces réunions régulières, les conseillers fédéraux ou les hauts fonctionnaires informaient les diplomates. Les documents concernent avant tout la politique étrangère et étaient classés «confidentiels» ou «strictement confidentiels». Depuis peu, ils sont accessibles dans une banque de données et chacun peut les consulter directement sur Internet en indiquant les numéros des documents. Ainsi, si vous tapez www.dodis.ch/30270 et cliquez sur le document recherché, vous voyez s'afficher l'entretien au cours duquel, en 1961, de Gaulle et Hans Schaffner parlèrent de la situation politique de l'Allemagne et de l'intégration européenne. On peut ainsi se plonger directement dans l'histoire d'une manière authentique qui n'est pas possible aujourd'hui en politique. Il faut en savoir gré aux initiateurs de cette documentation et à leurs collaborateurs.

La politique d'intégration de la Suisse

En 1947, les 17 pays d'Europe occidentale fondèrent l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). La Yougosla-

vie en faisait également partie. Dans le cadre de cette organisation, la diplomatie suisse se prononça en faveur de la création d'une zone de libre-échange pour tous les pays d'Europe occidentale dans laquelle ils pourraient collaborer en tant que nations souveraines. Les travaux démarrèrent positivement. Les opérations de paiement, qui avaient été interrompues pendant la guerre, furent rétablies, la circulation des capitaux fut de nouveau possible et les barrières douanières furent supprimées peu à peu. Les efforts d'une minorité de 6 pays pour créer une association séparée dotée d'institutions supranationales – la CEE – furent considérés par beaucoup comme «séparatiste» et «discriminatoire». Peter Thorneycroft, président de la Chambre de Commerce britannique déclara, en 1956: «No fine words would disguise the reality of a discriminatory bloc, in the heart of industrial Europe, promoting its own internal trade at the expense of trade with other countries in the free world.»² (Il n'est pas possible de masquer avec des euphémismes l'existence, au cœur de l'Europe industrielle, d'un bloc discriminatoire promouvant son commerce intérieur aux dépens du commerce avec d'autres pays du monde libre.)

La plupart des pays d'Europe occidentale préféraient la collaboration entre Etats souverains jouissant des mêmes droits, telle qu'elle avait commencé au sein de l'OECE. Lorsque cela devint impossible, une petite zone de libre-échange comprenant 7 pays, l'AELE, fut créée.

Hans Schaffner

Qui furent les acteurs de la politique suisse d'intégration? Qui a déterminé la «politique européenne» à l'époque? Il n'y avait pas encore de votations sur le sujet qui auraient pu fournir des orientations. Les médias et les partis ne s'intéressaient guère à la question, contrairement à aujourd'hui.

Ceux qui s'y intéressent aujourd'hui tombent sur l'expression «politique de la Division du commerce» ou sur le nom de Hans Schaffner. On le qualifie parfois de «père de l'AELE» et d'adversaire de Jean Monnet. Il a grandi dans le canton d'Argovie et était membre du Parti libéral-démocratique (PLR). En 1941, le Conseil fédéral le nomma chef de l'Economie de guerre où il collabora avec Friedrich Traugott Wahlen et Jean Hotz.³ Professeur à l'EPFZ, Wahlen organisa l'extension des cultures (*Plan Wah-*

len) qui devait garantir l'approvisionnement alimentaire de la population. Jean Hotz était responsable des accords commerciaux avec l'étranger. Cette équipe de l'Administration fédérale était principalement chargée d'assurer l'approvisionnement indispensable en matières premières et en carburants, avant tout en charbon et en pétrole dont la Suisse était dépourvue. Elle assura essentiellement la survie économique de la Suisse à une époque difficile, lorsque le pays était pris en étau entre les puissances de l'Axe.

Après la guerre, le Conseil fédéral nomma Hans Schaffner délégué aux accords commerciaux et, en 1954, directeur de la Division du commerce au *Département de l'Economie publique*. C'est à ce titre qu'il défendit la politique de la Suisse au sein de l'OECE et également au GATT. Le conseiller fédéral chargé à l'époque de la politique étrangère, Max Petitpierre,⁴ ne s'imposa guère en matière de politique commerciale et donna en grande partie carte blanche à Hans Schaffner et à ses collaborateurs. En 1961, Hans Schaffner fut élu directement au Conseil fédéral sans avoir jamais été élu par le peuple au Parlement ou à une autre fonction politique. Au gouvernement, il put collaborer à nouveau avec son ami depuis la Seconde Guerre mondiale, Friedrich Traugott Wahlen, qui avait succédé à Max Petitpierre au Département des Affaires étrangères. Leur équipe comprenait également Albert Weinauer (délégué aux accords commerciaux et plus tard directeur de la Division du commerce) et Paul Jolles (chef du Bureau de l'intégration). Ce groupe relativement restreint était alors responsable, avec ses collaborateurs, de la politique d'intégration de la Suisse. On peut maintenant la suivre avec précision grâce aux documents disponibles. Le reste du Conseil fédéral suivait son action avec une bienveillance critique sans intervenir directement.

Pays exportateur, la Suisse, tout en orientant sa politique d'intégration vers l'Europe, ne perdit jamais de vue le reste du monde. 55% des exportations étaient destinées à l'Europe et 45% au reste du monde. Quant aux importations, elles provenaient à 70% de pays européens.

L'AELE, alternative à la CEE

Lorsqu'au milieu des années 1950 se concrétisa de plus en plus le projet de 6 pays de créer en Europe une sorte d'Etat fédéral doté d'institutions supranationales, beaucoup de politiques des nombreux pays non concernés se demandèrent comment réagir. Une nouvelle division de l'Europe menaçait. Comme nous venons de le dire, la collaboration au sein de l'OECE avait très bien commencé. La Suisse était bien intégrée et Hans Schaffner et ses collaborateurs de la Division du commerce étaient souvent invités, en tant que représentants d'un pays neutre, à diriger des groupes de travail, des congrès et des réunions. On n'avait aucune raison d'abandonner cette politique efficace. Mais la création de la CEE en 1957 changea la donne. Tout d'abord, les pays non membres tentèrent de poursuivre la politique de l'OECE et de créer une zone de libre-échange avec tous les pays d'Europe occidentale. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, ils n'y parvinrent pas et, lors de réunions informelles, l'idée naquit de mettre sur pied une alternative à la CEE et de fon-

Sommaire

Rattachement de la Suisse à la toile d'araignée globale page 3

Projet de territoire Suisse – trop de points d'interrogation page 4

Parcs naturels du Doubs et du Val d'Hérens page 5

Les entreprises familiales moyennes victimes d'une bande de brigands page 6

«Il faut à nouveau faire jouer...»

suite de la page 1

der une autre association, une petite zone de libre-échange dans laquelle des nations souveraines jouissant des mêmes droits pourraient collaborer.

«Révolution de fonctionnaires»

Revenons à l'année 1958. Le 1^{er} décembre, Hans Schaffner entra en action après un entretien avec le ministre britannique des Affaires étrangères. Il invita à Genève tous les milieux concernés à une conférence au niveau des fonctionnaires. C'est lors de cette rencontre que l'on esqua le concept de l'AELE et prépara les conférences d'Oslo et de Stockholm qui eurent lieu quelques mois plus tard.

Hans Schaffner n'a pas inventé l'AELE mais il en a pris l'initiative et l'a mise sur les rails. La Grande-Bretagne, qui avait participé aux négociations en vue de la création de la CEE mais qui s'était retirée en 1955, joua un rôle important. La raison n'en était pas seulement son scepticisme à l'égard d'institutions supranationales et de l'orientation politique de la CEE. La plus grande partie du commerce extérieur de l'île avait lieu dans le cadre de la *Commonwealth*. D'autre part se développait sur le continent un facteur de pouvoir politique et économique auquel la Grande-Bretagne ne voulait pas rester étrangère. La politique anglaise demeurait contradictoire (ce qu'elle est encore aujourd'hui).

Sept pays – la Grande-Bretagne, la Suisse, la Norvège, l'Autriche, le Danemark, le Portugal et la Suède – fondèrent à Stockholm, le 4 janvier 1960, l'AELE et créèrent ainsi une zone de libre-échange pour les produits industriels. On laissa de côté l'agriculture. Dès lors, il exista deux organisations qui toutes les deux, mais de manière différente, avaient pour objectif d'intégrer économiquement les pays d'Europe. A Bruxelles, centre névralgique de la CEE, travaillaient quelque 5000 personnes. L'AELE installa son siège à Genève et employa quelque 150 collaborateurs, ce qui traduisait une philosophie différente: promotion du libre-échange sans appareil de pouvoir. Ces deux conceptions concurrentes de l'intégration économique (et politique) de l'Europe provoquèrent des tensions et bientôt les événements se précipitèrent.

A peine l'encre des signatures du Traité de Stockholm était-elle sèche que la Grande-Bretagne fit savoir qu'elle voulait adhérer à la CEE. L'AELE n'était pas encore assez solide en tant qu'organisation pour digérer ce revers. La Grande-Bretagne représentait l'économie de loin la plus importante de l'Association et elle avait joué un rôle actif lors de sa création. Qu'est-ce qui allait se passer? Et comment la Grande-Bretagne en était-elle arrivée à mener une politique aussi versatile?

Démarche solidaire

Après quelques débats, les 7 Etats de l'AELE tombèrent d'accord pour agir de manière offensive, c'est-à-dire entrer tous en relation avec la CEE. Aucun membre ne devait faire cavalier seul. Ils réaffirmèrent leur objectif consistant à créer en Europe occidentale une zone de libre-échange pour tous et à éviter une division économique de l'Europe (*Déclaration de Londres* du 28 juin 1961).

On pensait que la Grande-Bretagne permettrait de réduire le caractère centraliste de la CEE et d'empêcher le développement de structures supranationales et que la CEE deviendrait plus libérale. Les responsables espéraient qu'une fois que l'intégration économique serait réalisée, on reviendrait à moins de bureaucratie. Comme nous le savons aujourd'hui, ce ne fut pas le cas. A l'époque, Bruxelles employait environ 5000 fonctionnaires. Aujourd'hui, avec certes davantage d'Etats membres, ils sont quelque 50000.

Les Etats-Unis divulguent leurs objectifs

Si l'on veut comprendre la suite, il faut tenir compte de l'événement suivant:

Le 14 juillet 1961, le Sous-secrétaire d'Etat américain *George Ball* vint de son propre chef à Berne et demanda à s'entretenir avec le conseiller fédéral Hans Schaffner et le président de la Confédération Traugott

Wahlen. Il leur exposa le point de vue de son pays. Le délégué aux accords commerciaux *Albert Weitnauer* a consigné dans une note l'essentiel de l'entretien (*dodis.ch/30116*): *George Ball* révéla que le gouvernement américain avait fortement «encouragé» le gouvernement britannique à adhérer à la CEE car un simple accord économique entre la CEE et les pays de l'AELE aurait édulcoré le contenu politique de la CEE. Les Américains ne souhaitaient pas que les négociations entre la CEE et l'AELE se réduisent à une collaboration purement économique.

Dans sa note, *Weitnauer* relève que le président *Kennedy* avait eu un entretien avec le Premier ministre britannique *MacMillan*: «Il s'agit pour eux avant tout que la Grande-Bretagne et les autres pays de l'OTAN membres de l'AELE souscrivent, en adhérant à la CEE, aux objectifs politiques de cette dernière. Cela doit déterminer le calendrier des prochaines négociations avec la CEE au sens où il s'agit tout d'abord de faire adhérer à la CEE la Grande-Bretagne et ses alliées de l'OTAN et de les gagner à ses objectifs politiques à long terme. Ce n'est que lorsque cela sera réalisé que les relations entre la CEE et les membres neutres de l'AELE pourront être réglées.»

Ball laissa entendre que les Etats-Unis ne toléreraient pas la création d'une zone de libre-échange de toute l'Europe occidentale sans orientation politique. *Wahlen* commenta la visite de *Ball* de la manière suivante: «Les Etats-Unis appuient l'objectif de la CEE et aspirent à la création d'Etats-Unis d'Europe. Quiconque s'oppose à cet objectif ne saurait compter sur la sympathie de Washington.»

La veille déjà, lors de la journée des ministres, *Weitnauer* avait déclaré qu'une grande zone de libre-échange pour l'Europe occidentale n'était pas possible car «il faudrait avant tout que le gouvernement américain retire son veto contre une association économique de la zone OECE.» (*dodis.ch/15113*) Le président *Eisenhower*, prédécesseur de *Kennedy*, avait déjà fait pression pour que la CEE ait un objectif politique conforme aux vœux de l'Amérique.

«Concept Jean Monnet/Etats-Unis»

Au cours d'une conférence des ambassadeurs ultérieure, *Weitnauer* expliqua la position américaine: Il parla d'un «concept Jean-Monnet/ Etats-Unis». Voici ses explications:

«Sans vouloir répéter des choses bien connues, je me permets de rappeler que dans ce plan politique américain deux tendances fondamentales sont liées et se complètent. La première est le souhait en soi compréhensible du gouvernement américain d'organiser la défense de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le «monde occidental» de la manière la plus adéquate possible sur la base d'efforts communs sans abandonner le leadership américain. C'est là l'origine de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, l'OTAN. La seconde tendance tire ses idées et son énergie du projet de création d'un nouvel Etat fédéral européen, les «Etats-Unis d'Europe» qui, sur le modèle des «Etats-Unis d'Amérique» doit mettre fin à la multiplicité des Etats du vieux continent. [...] C'est notamment pourquoi on a absolument tenu, dans le Traité de Rome, à donner à la CEE une organisation administrative supranationale.» *Weitnauer* poursuivait en précisant que le concept économique-politique prévu pour la CEE par les Etats-Unis devait non pas rester limité aux six membres mais comprendre toute l'Europe occidentale et plus tard la totalité de l'Europe. (*dodis.ch/30835*)

Concept de négociations de la CEE avec les pays de l'AELE

A l'automne 1962, *Paul Jolles*, chef du Bureau de l'intégration, informa les commissions de la politique extérieure des deux Chambres sur le déroulement des négociations qui devaient rattacher les 7 pays de l'AELE à la CEE:

1. En tant que membre de l'OTAN, la Grande-Bretagne devait diriger les négociations d'adhésion. Elles étaient considérées comme une «priorité» et étaient déjà en route.
2. Le Danemark et la Norvège devaient les diriger plus tard. Puis ce serait le tour du Portugal, quand il aurait réglé son conflit avec l'Angola. Ces trois pays étaient membres de l'OTAN.

Conseiller fédéral *Wahlen*: «Les Etats-Unis appuient l'objectif de la CEE et aspirent à la création d'Etats-Unis d'Europe. Quiconque s'oppose à cet objectif ne saurait compter sur la sympathie de Washington.»

3. Les 3 pays neutres – la Suisse, l'Autriche et la Suède – devaient négocier un traité d'association avec la CEE. (*dodis.ch/30279*) Il en résulta une situation paradoxale: à peine fondée, l'AELE devait déjà être dissoute, et cela selon les «directives» américaines.

Hans Schaffner et de Gaulle sont favorables à une Europe des patries

Schaffner rechercha le contact avec *Charles de Gaulle*, homme fort de la CEE à l'époque, et il le rencontra le 17 novembre 1961 à Paris. Il lui exposa la situation de la Suisse, pays neutre, et trouva un interlocuteur tout à fait compréhensif. Les citations suivantes montrent comment de Gaulle se représentait l'avenir de l'Europe: comme une libre coopération entre des nations souveraines indépendantes de la puissance hégémonique américaine. En introduction de son rapport adressé au Conseil fédéral, *Schaffner* écrivait: «Le président de Gaulle donne l'impression d'une personnalité très affirmée qui pourtant ne manifeste dans ses paroles aucun sentiment de supériorité. Au contraire, il s'est montré très accueillant et il sait très bien écouter.»

Schaffner et de Gaulle ont évoqué de manière très générale les questions de l'intégration, puis *Schaffner* a expliqué au Président français que la conception suisse de l'Etat était incompatible avec l'intégration dans un organisme supranational. «Notre démocratie référendaire ne permet pas de céder à une autre collectivité des compétences qui relèvent du peuple, véritable souverain.» De Gaulle: «L'intégration va entraîner encore bien des difficultés. Ainsi, les négociations avec l'Angleterre seront longues et difficiles. La France comprend son désir d'aboutir à une certaine forme d'entente, mais elle ne sera pas aisée à trouver. Vous pouvez cependant être assuré que la France ne vous occasionnera aucune difficulté.» (*dodis.ch/30270*)

Lors d'une conférence des ambassadeurs ultérieure, le 29 août 1963, *Schaffner* présenta le concept européen de de Gaulle de la manière suivante: «Le chef de l'Etat français partage avec les idéologues de l'Europe le souhait de faire en sorte que le continent européen cesse d'être un objet de la politique mondiale pour devenir un sujet sûr de lui. Mais l'identité de vues ne va pas plus loin. Le Général s'oppose catégoriquement à la philosophie intégrative de Bruxelles. L'unification de l'Europe ne doit pas reposer sur l'abandon des droits de souveraineté nationaux à des autorités supranationales mais plutôt sur le maintien et le renforcement des Etats nations existants. Lui aussi souhaite le rapprochement des pays européens mais sous la forme d'une alliance entre des gouvernements souverains. [...] Lui aussi insiste sur la nécessité de poursuivre le partenariat entre l'Europe et les Etats-Unis. Face à l'Amérique, il doit y avoir une Europe égale en droits non seulement formellement mais effectivement, et non pas une *Europe intégrée donc diminuée*.» (*dodis.ch/30358*)

La position de l'Allemagne

Comme exemple du net alignement de l'Allemagne officielle sur les Etats-Unis, nous évoquons ici la position de *Walter Hallstein*, premier président de la Commission de la CEE, très favorable à la politique américaine. *Schaffner* cite un passage d'une déclaration de *Hallstein* au sujet de trois organismes européens: la CEE, l'Euratome et la Communauté européenne du charbon et de l'acier. «Toutes les trois ne sont pas seulement justifiées par le fait qu'elles agissent utilement dans leur domaine de compétence. Elles font toutes trois partie du processus d'évolution qui doit finalement aboutir à une Europe unie au sens plein du terme, à une communauté capable de planifier et d'agir ensemble avec le poids qui revient à l'Europe.» (cité par *Schaffner* dans son exposé du 29 août 1963 intitulé «Intégration et commerce mondial». (*dodis.ch/30358*))

En revanche, le ministre de l'Economie de l'époque et futur chancelier fédéral *Ludwig Erhard* était partisan d'une vaste zone de libre-échange dans laquelle tous les pays d'Europe occidentale collaboreraient en tant qu'Etats souverains. A la base de la politique allemande, il y avait notamment le Traité d'amitié franco-allemand conclu par de Gaulle et *Konrad Adenauer* en 1963 et qui constitua le fondement d'une coopération politique étroite qui s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui.

Timide demande d'association de la Suisse

Dans le cadre de la stratégie globale des pays de l'AELE, la Suisse avait déposé à Bruxelles, le 15 décembre 1961, une demande de négociations en vue d'une association. Le Conseil fédéral était sceptique (*dodis.ch/30140*) car la Suisse risquait finalement de se retrouver seule.

Le Conseil fédéral s'y prépara de la manière suivante:

- Il mit sur pied dans l'Administration 14 groupes de travail qui préparèrent les différents dossiers.
- *Schaffner* et *Wahlen* instituèrent un Bureau de coordination, le «Bureau de l'intégration» (il existe encore aujourd'hui) afin de réaliser une parfaite coordination des différentes divisions et voies hiérarchiques dans l'étude des questions si complexes et si lourdes de conséquences.» La direction fut confiée à *Paul Jolles* (Rapport de *Wahlen* à la Conférence des ambassadeurs du 25 janvier 1962. *dodis.ch/30170*)
- Le Conseil fédéral craignait qu'un accord n'affaiblisse les structures étatiques et la démocratie référendaire. Le 24 septembre 1962, il remit au Conseil des ministres de la CEE une longue déclaration visant à familiariser les responsables avec les structures économiques et les procédures politiques de la Suisse. On y trouvait le passage essentiel suivant: «Dans les accords à conclure avec la CEE, la Suisse doit pourtant préserver sa neutralité, qui protège son indépendance, ainsi que sa structure politique faite de fédéralisme et de démocratie directe.» L'accord d'association devait prévoir des organes paritaires et pouvoir être dénoncé. Il ne devait pas mettre en question la souveraineté juridique du pays associé. Ainsi, on ne pouvait pas imposer à la Suisse de nouvelles obligations sans son accord. (*dodis.ch/30371*)

L'offre de discussions laissait entendre que la Suisse n'était pas faite en réalité pour la CEE. Celle-ci accusa réception du document, mais il n'y eut pas de négociations.

Coup d'éclat du général de Gaulle

Le 14 janvier 1963, le président français de Gaulle mit fin aux négociations d'adhésion de la CEE avec la Grande-Bretagne. Les demandes d'adhésion de la Norvège et du Danemark devenaient donc caduques. Les efforts d'association des trois pays neutres furent mis en veilleuse.

Par son veto, de Gaulle avait empêché la réalisation du «concept Jean Monnet/ Etats-Unis» et contrecarré le projet de Washington visant à amener les pays de l'AELE à adhérer à la CEE. Grâce à de Gaulle, l'AELE pouvait commencer de travailler.

Que s'est-il passé après?

L'AELE allait-elle réussir à réaliser son concept de libre-échange et à faire jouer l'«orchestre européen»? Le «concept Jean Monnet/ Etats-Unis» allait-il être réactivé après la mort de de Gaulle en 1971? Comment l'équipe autour de *Schaffner* et *Wahlen* se représentait-elle l'avenir de l'«intégration européenne»? Comment la première votation suisse sur l'Europe s'est-elle déroulée en 1972? Quelle est la situation aujourd'hui? Quel «modèle européen» est porteur d'avenir? Toutes ces questions feront l'objet d'un autre article. •

¹ Jubiläumsbuch EFTA 1960–2010, Elements of 50 Years of European History, EFTA Genève 2010

² Jubiläumsbuch EFTA 1960–2010, p. 46, EFTA Genève 2010

³ René Bondt, Der Minister aus dem Bauernhaus, Handelsdiplomate Jean Hotz und seine turbulente Zeit, Zurich 2010

⁴ Daniel Trachsler, Bundesrat Max Petitpierre, Schweizerische Aussenpolitik im Kalten Krieg, Zurich 2011

Rattachement de la Suisse à la toile d'araignée globale

Le Projet de territoire Suisse (1^{re} partie)

par Marianne Wüthrich

Plusieurs offices de l'Administration fédérale, en particulier du Département de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC) s'emploient depuis des années à restructurer la Suisse de fond en comble – également au-delà des frontières – et à retirer à la démocratie directe le plus grand nombre possible des nouvelles structures. Après les espaces métropolitains qui sont nés dans les ordinateurs de différents offices fédéraux au mépris des citoyens et des parlements cantonaux et communaux, il y a eu les parcs naturels qui, dans les zones rurales, restreignent les pouvoirs de décision de la population au niveau communal et visent à faire des communes des terrains d'action pour les écologistes extrémistes. («Horizons et débats» a déjà abordé le sujet à plusieurs reprises.) L'année dernière, le très actif DETEC a présenté son projet de restructuration de la Suisse dans deux documents: le *Projet de territoire Suisse* (d'avril 2011) et la *Stratégie Biodiversité Suisse* (du 16 septembre 2011). Le DETEC, qui est dirigé depuis une année par la conseillère fédérale Doris Leuthard, a été considérablement développé de 1955 à 2010 par son prédécesseur Moritz Leuenberger. Non seulement le Bureau de l'intégration est en train de rattacher peu à peu la Suisse à l'UE et à d'autres organisations internationales, mais les très nombreux collaborateurs de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) tissent avec application la toile d'araignée qui doit rattacher le pays au «village global».

Nous autres citoyens nous élevons avec force contre le fait que quelques offices fédéraux imposent de plus en plus au pays des institutions importées de l'UE au mépris du peuple souverain. Nous nous opposons au fait que le pouvoir de ces offices soit détenu, à la mode UE et en dehors de nos institutions constitutionnelles, par des fonctionnaires non élus et non pas par les membres des gouvernements et des parlements communaux élus à cet effet.

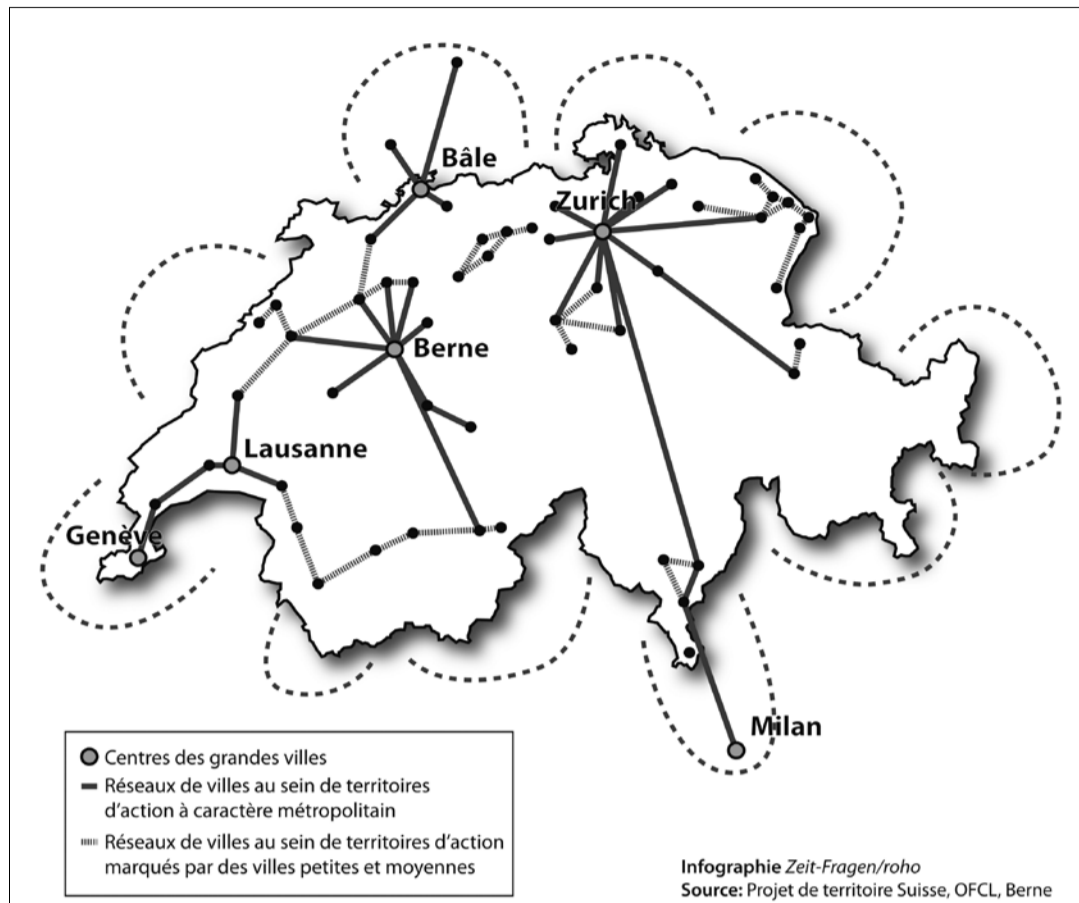
Nous nous opposons au fait qu'on ne nous considère plus que comme des producteurs et des consommateurs ou comme de simples rouages de la machine économique. Redevenons des citoyens à part entière.

Commençons par examiner le *Projet de territoire Suisse*. Nous consacrerons un autre article à la *Stratégie Biodiversité*.

Mise sur la touche du pouvoir législatif

L'introduction de *parcs naturels* est au moins réglementée par la *Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage*. Probablement qu'en 2004, lorsque le conseiller fédéral Leuenberger a demandé la révision de certains de ses articles, peu de députés des Chambres savaient de quoi il retournait. En outre, les dispositions fondamentales figurent seulement dans une ordonnance du Conseil fédéral, l'*Ordonnance sur les parcs d'importance nationale*, qui ne peut pas être modifiée par le pouvoir législatif (Parlement et peuple). Mais il existe là tout de même une base légale. Personne ne peut exiger des citoyens qu'ils soient au courant de tous les amendements d'une loi, surtout lorsque les autorités responsables ne le souhaitent pas, mais théoriquement, nous aurions pu, à l'époque, recourir au référendum contre la révision de ladite loi et demander une votation.

Il en va tout autrement du *Projet de territoire Suisse* et de la *Stratégie Biodiversité Suisse*. De plus en plus souvent, l'Administration fédérale ne respecte pas la procédure législative prescrite et organise des réunions de groupes de travail et des forums auxquels sont invités des membres des exécutifs cantonaux et communaux choisis arbitrairement ainsi que des représentants d'associations. Ainsi, le *Projet de territoire Suisse* a été conçu par l'OFEV, respectivement l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Les «collaborateurs» mentionnés constituent un groupement hétéroclite dont les citoyens ignorent comment il a été choisi.¹



«En revanche, il n'existe aucune base juridique pour le programme général de rattachement au Schéma de développement de l'espace communautaire prévu par le *Projet de territoire Suisse*.»

«Dès les premières étapes, le *Projet de territoire* a poursuivi une démarche participative, avec l'organisation de dix-neuf forums de discussions dans toutes les parties du pays, à l'occasion desquels un large panel d'acteurs a pu s'exprimer. Ont été impliqués des représentants de la politique locale et régionale et des représentants de la protection de l'environnement, des transports, de l'agriculture, de la formation, de la culture, de l'économie et de l'aménagement. Le *Projet de territoire Suisse* représente une démarche inédite aussi à cet égard.» (*Projet de territoire suisse*, p. 7)

La «démarche inédite» réside dans le fait qu'en Suisse, les questions politiques sont traitées dans une «démarche participative» par des politiques et des personnes appartenant à l'administration et à l'économie dans le dos du peuple souverain. Les projets sont prétendument «élaborés en commun» et sont «soutenus» par la Confédération, les cantons et les communes. Ils ne le sont pas par la population mais par des fonctionnaires de la Confédération et des représentants des cantons, des communes et de leurs associations.

Après quelques manifestations, l'Office fédéral qui les a organisées en publie le «résultat» – fixé à l'avance dans ses grandes lignes – c'est-à-dire un «projet» ou une «stratégie» qui doivent être mis en œuvre dans les cantons et les communes par les politiques et les fonctionnaires invités: «Le *Projet de territoire Suisse* n'est pas un instrument au sens juridique du terme, mais le fondement des instruments existants. Sa mise en œuvre passe par l'action concertée et créative des trois niveaux de l'Etat.» (p. 71)

Le fait que le *Projet de territoire Suisse* ne soit pas «un instrument au sens juridique du terme» n'empêchera pas l'équipe de l'ARE d'imposer sa volonté aux cantons et aux communes. Cela rappelle malheureusement l'OFSP et sa stratégie de prévention. Comme la Loi sur la prévention, le *Projet de territoire* doit imprégner toute l'action politique et contraindre la Confédération, les cantons et les communes à prendre les décisions appropriées. «En adoptant le *Projet de territoire Suisse*, la Confédération, les cantons, les villes et les communes s'engagent à mettre en œuvre les principes de ce document qui leur servira de repère pour s'orienter et pour décider.» (p. 71)

Cette procédure exécutive qui écarte les citoyens et les parlements cantonaux et communaux est certes habituelle dans l'UE mais

elle ne convient pas à la démocratie directe de la Suisse.

Les espaces métropolitains et autres sont anticonstitutionnels

A vrai dire, la Suisse n'a pas besoin du *Projet de territoire* concocté à l'aide des ordinateurs de l'ARE car elle possède déjà un concept territorial qui a fait ses preuves depuis 1848 et qui peut mieux résister aux tempêtes actuelles que la plupart des autres: un Etat fédéral comportant trois niveaux. La Suisse est composée de 26 cantons et demi-cantons souverains possédant de larges compétences et de plus de 2700 communes à l'autonomie très développée, structures qui sont toutes bien organisées et reliées par des accords de coopération, des concordats et des groupements de collectivités publiques. Conformément au principe de subsidiarité, le canton n'intervient que lorsque les communes ne peuvent pas accomplir une tâche de manière autonome. Lors de la création de l'Etat fédéral, les cantons, Etats souverains, se sont associés pour former un Etat fédéral et sont en principe compétents dans tous les domaines que la Constitution ne réserve pas explicitement à la Confédération:

Art. 3 Cantons

Les cantons sont souverains et tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale et exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération.

Art. 42 Tâches de la Confédération

1. La Confédération accomplit les tâches que lui attribue la Constitution.

Art. 50

1. L'autonomie communale est garantie dans les limites fixées par le droit cantonal.

Les choses sont claires! Or depuis 10 ans environ, certains conseillers fédéraux et les chefs de leurs offices ne respectent plus ces principes constitutionnels et élaborent de nouvelles structures sans consulter le peuple. Prétendant de manière absurde que la structure fédéraliste de la Suisse est dépassée parce que de nombreuses personnes franchissent quotidiennement les frontières communales, cantonales et nationales, elles veulent transférer la Suisse en une structure centraliste eurocompatible comportant des «espaces fonctionnels»: «Compte tenu de cette situation, le *Projet de territoire Suisse* propose d'orienter le développement territorial vers des espaces fonctionnels appelés territoires d'action. Il en distingue douze: quatre à caractère métro-

politain (Zurich, Bâle, Bassin lémanique, région de la ville fédérale), cinq marqués par des villes de petite et moyenne dimension (Lucerne, Città Ticino, Arc jurassien, Aareland, nord-est de la Suisse), ainsi que trois à caractère alpin (Gothard, sud-ouest de la Suisse, sud-est de la Suisse).» (p. 5)

Notre devoir de citoyens est de remettre à leur place les chefs de Départements et l'Administration fédérale: Nous sommes tout à fait capables d'habiter dans une commune et de travailler dans une autre ou de passer d'un canton à l'autre. Cela ne nous empêche pas de nous sentir chez nous dans notre commune ou notre canton et d'y exercer nos droits politiques. Où est le problème? Nous ne nous laisserons pas, sous prétexte de «mobilité accrue», imposer de nouveaux «espaces» censés remplacer nos structures efficaces.

Les offices fédéraux prennent le commandement: George Orwell vous donne le bonjour

Si nous autres citoyens n'y mettons pas rapidement le holà, la répartition, déjà en cours, de la Suisse en «espaces fonctionnels» signifiera en clair la dissolution complète de notre structure fédéraliste.

Le *Projet de territoire* demande «des partenariats tripartites entre les trois niveaux de l'Etat. Ils complètent également les travaux dans un contexte marqué par les délimitations strictes que sont les frontières institutionnelles et les structures hiérarchiques. [...] la Confédération, les cantons, les villes et les communes sont appelés à chercher ensemble des solutions au moyen d'une approche verticale et dans un processus qui transcende les institutions, afin de définir ensemble les règles qui permettront de gérer le territoire.» (p. 71)

Suivent diverses directives sur la manière de procéder: «Ils [la Confédération, les cantons et les communes] encouragent la collaboration à l'intérieur d'un même espace fonctionnel, mais aussi entre espaces fonctionnels différents et créent le cadre légal nécessaire à cet effet. Ils poursuivent les efforts accomplis par le passé en vue de simplifier les structures institutionnelles, par exemple en instaurant des conférences régionales, des collaborations intercommunales ou des fusions de communes.» (p. 72) Et si des conflits de compétences – inévitables – surgissent, l'ARE ou un autre office fédéral doit les régler: «Si nécessaire, ils recourent à la collaboration des services concernés de la Confédération.» (p. 76)

Ici, la souveraineté des cantons est tout simplement abolie, et cela à la suite d'une simple simulation sur les ordinateurs d'un office fédéral. Les cantons doivent établir les projets en collaboration avec d'autres cantons. Comment est-ce légalement possible? Très simplement: on demande en fait aux cantons de se dissoudre peu à peu et de céder leurs tâches et leurs compétences à des «structures simplifiées transcendant les institutions». Il s'agit d'accorder toujours plus de poids politique à des conférences métropolitaines paraétatiques et à des espaces interrégionaux qui n'existent pas dans la structure politique suisse.

Et en cas de conflit, les cantons ne doivent pas les résoudre par des concordats intercantonaux, comme ils le font depuis 700 ans, mais «recourir à la collaboration» de la Confédération. Il s'agit là du centralisme le plus pur! Les difficultés sont inévitables quand chacun doit établir des règles avec chacun et qu'il n'y a pas de délimitation claire des compétences entre la Confédération et les cantons. Et alors c'est un office fédéral qui devrait trancher? Mais où allons-nous?

Il faut renforcer les communes et non les supprimer

Selon le *Projet de territoire*, les communes n'ont rien à dire: Elles doivent coordonner leur aménagement du territoire avec les décisions de toutes les structures de niveau supérieur et instituer de nouvelles structures de niveau supérieur: «Elles coordonnent leurs objectifs et activités à incidence territoriale avec les objectifs et stratégies d'ordre supé-

Projet de territoire Suisse – trop de points d'interrogation

par Leo Jeker*



Leo Jeker (photo mad)

Le projet de territoire Suisse doit servir d'aide d'orientation et de décision commune pour les activités de territoire de la Confédération, des cantons et des communes. Il est soumis aux principes du développement durable et soutient la réflexion

et la planification dans des territoires d'action suprarégionaux. Politiquement on devrait agir davantage dans des «territoires fonctionnels». Le projet de territoire Suisse poursuit les grandes lignes de l'organisation du territoire Suisse (Raumordnung Schweiz) adopté par le Conseil fédéral en 1996. Il a été élaboré par la Confédération, les cantons, les villes et les communes et doit tenir compte des changements rapides des paysages et des espaces vitaux durant les dernières 15 années.

Le développement territorial est un enjeu-clé pour l'importance du site économique de la Suisse et de la compétitivité de notre économie. Ainsi il est fondamentalement raisonnable de chercher des solutions globales au problème fondamental du pays croissant en habitants et en habitat. En l'occurrence, il ne

faut pas mettre en question la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes. La souveraineté de l'aménagement du territoire doit rester la responsabilité des cantons. Des régulations rigides ou de nouveaux instruments doivent être refusés. En général, de telles mesures ne mènent pas à moins, mais à bien plus de charges fiscales et administratives pour les entreprises et les privés.

En outre, il faut prendre en considération que beaucoup de développements futurs ne sont pas prévisibles et que les mesures concrètes à réaliser doivent être discutées en détail sur le plan politique. Le projet de territoire Suisse ne doit jamais aboutir à une obligation juridique, par exemple par un ancrage dans la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Des investissements futurs nécessaires, par exemple l'expansion du réseau de routes et de chemin de fer ou la construction d'autres tunnels, de contournements, de centrales hydroélectriques, de domaines skiables et de la mise en réseau des installations de remontées mécaniques etc., ne doivent en aucun cas être empêchés par un nouvel instrument de planification. En outre, le mitage et le morcellement du paysage ne sont pas, et de loin, un problème partout.

Où est-ce qu'on a le plus bâti et où est-ce qu'on continue à bâtir allègrement? Sûrement pas dans les vallées montagnardes. Le

tourisme montagnard est à 100% lié au site et se trouve en compétition internationale tout comme l'industrie. Ou comment la sortie de l'énergie nucléaire va-t-elle être amortie? Le moyen le plus raisonnable, c'est l'optimisation, l'expansion et la construction de nouvelles centrales hydroélectriques. C'est l'une des rares compétences essentielles des cantons montagnards.

Ce qu'il faut surtout critiquer, c'est que l'idée de la protection qui est trop accentuée, alors que les possibilités de développement économique sont trop restreintes. Des propos manquent pour signaler que la Suisse est un site économiquement compétitif au niveau international et que l'organisation du territoire doit, elle aussi, créer des conditions générales optimales au profit de l'économie et de l'emploi, et ceci dans les agglomérations, dans le plateau suisse comme dans les régions de montagne.

Les parcs naturels par exemple sont en fait une duperie de la population autochtone et des contribuables. Ainsi la population n'a malheureusement le droit de donner son avis sur le parc naturel que jusqu'au moment du vote en assemblée communale. Après ce sont souvent des personnes externes qui décident de ce qui se passe sur le territoire du parc. Il y a déjà de nombreux exemples. Ainsi il est incompréhensible que des fonds publics à hauteur de millions soient pompés dans l'organisation et

la bureaucratie des parcs naturels, au lieu que cet argent soit investi pour des charges et projets importants bien ciblés dans les régions de montagne. Ceci sans compter que nous avons déjà une loi de protection de l'environnement qui restreint les cantons de montagne de telle manière que l'on pourrait parler d'un parc naturel du Valais, de l'Oberland Bernois et des Grisons. On n'a certainement pas besoin de créer des parcs naturels supplémentaires. Donc, veillons à ce que les initiatives individuelles dans les vallées de montagne ne soient pas encore davantage étouffées. Continuons à veiller à ce que la région alpine ne perde pas encore plus d'importance en politique intérieure face aux métropoles et agglomérations, comme c'est le cas déjà aujourd'hui.

Les régions de montagne exigent que l'on définisse une stratégie pour les régions de montagne selon le simple principe: Vivre et travailler là où d'autres passent leurs vacances.

Source: Bündner Tagblatt du 1/12/11

(Traduction Horizons et débats)

* Leo Jeker, député PBD et ancien président du Grand Conseil, habite à Zizers. Il est membre du comité du forum économique du canton des Grisons, membre du directoire de la Fédération suisse du tourisme et président de la «Bürgergemeinde» de Zizers. Pendant plusieurs années, il a présidé la Communauté d'intérêts du tourisme grison (ITG) et a été vice-président de la Chambre de commerce et de l'organisation patronale des Grisons.

«Rattachement de la Suisse ...»

suite de la page 3

rieur, notamment avec le Projet de territoire Suisse, le plan directeur cantonal, les projets d'agglomération et les autres objectifs et stratégies régionaux. Les villes et les communes collaborent au niveau régional (agglomérations, régions rurales, régions de montagne, etc.) et établissent les structures institutionnelles nécessaires à cet effet.» (p. 76)

Les communes ont toujours dû se conformer aux directives des cantons mais maintenant, elles doivent littéralement se dissoudre en s'alignant sur toutes sortes d'«objectifs et de stratégies»: Projet territorial, agglomérations, «objectifs régionaux» (de quelles régions?), toutes sortes de «niveaux» (Qu'est-ce que les «régions rurales», les «régions de montagne»?).

Et en outre, elles doivent «établir les structures institutionnelles nécessaires». Donc des unités supracommunales? Un quatrième niveau? Des fusions de communes? Mais oui, bien sûr, les cantons, nous l'avons vu, doivent pousser les communes à fusionner. Donc les fusions de communes ne sont pas un besoin de «la base».

Les citoyens ne veulent pas d'une nouvelle répartition territoriale du pays. Jusqu'ici, nous nous en sommes bien tirés avec le réseau serré de nos cantons et de nos communes et cela doit rester ainsi. La diversité linguistique et culturelle de la Suisse ne doit pas être sacrifiée uniquement pour permettre à quelques fonctionnaires fédéraux bien rétribués avec l'argent des contribuables de réaliser leurs simulations.

L'objectif déclaré est l'intégration européenne

«Au cours des quinze dernières années, le rapport sur les «Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse», adopté par le Conseil fédéral en 1996, a servi de fil conducteur au développement territorial en Suisse. Il misait sur quatre stratégies complémentaires: le rattachement de la Suisse à l'Europe, l'organisation des territoires urbains, le renforcement de l'espace rural et la préservation des atouts naturels et paysagers. [...] Ce Projet de territoire répond aux exigences du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) de 1999, à l'élaboration duquel la Suisse avait collaboré; il reflète aussi divers domaines d'action de l'Agenda territorial de 2007 de l'Union européenne.» (p. 6)

Cela se passe de tout commentaire. Notons toutefois qu'en 1995, Moritz Leuenberger est devenu le chef du DETEC. L'objectif «rattachement de la Suisse à l'Europe» est son œuvre. Il l'a poursuivi de manière systéma-

tique pendant les 15 années de son mandat, contre la volonté du peuple et des cantons qui se sont prononcés plusieurs fois contre ce rattachement à l'UE. Nous invitons Doris Leuthard, qui lui a succédé, à respecter à nouveau la volonté populaire.

Un autre passage révèle clairement quelle est la métropole du commanditaire: «L'ancrage européen de la Suisse doit continuer d'être encouragé et renforcé. La Suisse participe activement au débat sur la cohésion territoriale en Europe et à sa mise en œuvre, une tâche communautaire explicitement mentionnée dans le Traité de Lisbonne.» (p. 47)

C'est le comble! Le Conseil fédéral n'est pas un organe exécutif soumis à Bruxelles. Il doit remplir sa mission constitutionnelle de gardien de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse:

Art. 185 sécurité extérieure et sécurité intérieure

1. Le Conseil fédéral prend des mesures pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse.

Dissolution des frontières nationales

Depuis toujours, il est évident que nous autres Européens devons coopérer et entretenir des relations d'amitié au-delà des frontières. Mais affirmer qu'il faut «coordonner le Projet de territoire Suisse avec les visions de développement des pays voisins» (p. 47), c'est aller un peu loin. Et qu'entend-on par «formes de coopération durables» destinées à «renforcer l'identité» dans les «contextes transfrontaliers»? (p. 29)

Aujourd'hui, nous avons avant tout le devoir de donner des repères à nos jeunes afin qu'ils apprennent à s'identifier avec leur État et leur commune et non pas avec des «contextes transfrontaliers». Nous nous opposons à la création de nouvelles institutions qui ont pour but de dissoudre les frontières nationales. Voici encore quelques extraits du Projet de territoire Suisse:

«La plupart des territoires d'action ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. S'ils entendent se développer, ces territoires devront coopérer étroitement avec les régions situées au-delà des frontières. C'est par exemple le cas de la vallée du Rhin, qui doit approfondir ses partenariats avec le Liechtenstein et le Vorarlberg; c'est aussi le cas de l'Arc jurassien, appelé à coopérer davantage avec le Jura français, ou encore celui de la Città Ticino, qui doit se rapprocher de l'espace métropolitain milanais.» (p. 70)

Et le DETEC formule les recommandations suivantes: En s'appuyant sur la structure de l'«Eurodistrict trinational de Bâle» (TEB), la coopération transfrontalière doit être ren-

forcée et progressivement étendue en direction de Fribourg-en-Brisgau et de Mulhouse. Il faut que Bâle renforce ses «relations avec le Réseau métropolitain Rhin-Rhône et avec l'espace métropolitain du Haut-Rhin». (p. 52)

La grande région prévue en Suisse romande, qui déborde sur la France, doit être également utilisée pour imposer la biodiversité au détriment de la liberté de la population en matière d'agriculture. On fait ainsi d'une pierre deux coups: «Les régions agricoles du Gros-de-Vaud et de La Côte, mais aussi certaines parties de la «couronne agricole franco-valdo-genevoise» (terres de Sattigny, Saconnex-d'Arve et Jussy) doivent être conservées à titre de surfaces agricoles prioritaires; il s'agit également d'assurer leur mise en réseau écologique et de les conserver à titre de paysages ouverts structurés par leurs villages.» (p. 54)

Dans le nord-est de la Suisse, «les formes de collaboration qui existent dans la région du lac de Constance depuis un certain temps déjà devront être réexaminées et optimisées le cas échéant. Pour le réseau de villes transfrontalières de la partie alpine du Rhin (Alpenrheintal) [...] il s'agira dès lors d'élaborer [...] une stratégie transfrontalière de développement du territoire et des infrastructures dans le but de faire de cette région un bassin économique et un espace de vie de grande qualité.» (p. 62)

Au nom de quel principe constitutionnel la Città Ticino – qui est une pure invention de l'ARE – devrait-elle collaborer avec l'«espace métropolitain milanais»?

Nous sommes tout disposés à résoudre avec nos voisins les problèmes quotidiens apparus dans les domaines juridiques et économiques, et cela avec les instruments qui ont fait leurs preuves jusqu'ici, c'est-à-dire les accords interétatiques ou les accords entre un ou plusieurs cantons et un État voisin membre d'une fédération. En revanche, il n'existe aucune base juridique pour le programme général de rattachement au Schéma de développement de l'espace communautaire prévu par le Projet de territoire Suisse et nous autres citoyens ferons en sorte qu'il ne soit pas réalisé.

Conclusion

On ne peut qu'approuver Leo Jeker qui écrivait le 1/12/11 dans le «Bündner Tagblatt»: «Jamais il ne faudra donner force obligatoire au Projet de territoire Suisse».

¹ Projet de territoire Suisse, p. 79: Membres du groupe de suivi politique: Viola Amherd (présidente de la ville de Brigue), Daniel Brélaz (syndic de la ville de Lausanne), Silvia Casutt-Derungs (présidente de la commune de Falera),

Elmar Ledergerber (ancien président de la ville de Zurich), Moritz Leuenberger (Conseiller fédéral), Werner Luginbühl (ancien membre du Conseil exécutif du canton de Berne), Herbert Lustenberger (conseiller communal d'Ebikon), Corine Mauch (présidente de la ville de Zurich), Guy Morin (président du gouvernement du canton de Bâle-Ville), Walter Straumann (membre du gouvernement du canton de Soleure), Heinz Tännler (membre du gouvernement du canton de Zoug), Beat Vonlanthen (conseiller d'Etat du canton de Fribourg), Kurt Zibung (conseiller d'Etat du canton de Schwyz). Membres du groupe de travail technique: Dominik Baldegger (canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures), Mark Besselaar (Saint-Gall), Helen Bisang (Saint-Gall), Toni Brauchle (ARE), Lukas Bühlmann (VLP-ASPAN), Francis Daetwyler (Association Centre-Jura), Franz Eberhard (Zurich), Nadine Eckert (CdC), Sarah Huber (Nyon), René Hutter (canton de Zoug), Bernhard Imoberdorf (Centre économique et régional du Haut-Valais), Damian Jerjen (canton du Valais), Ulrich König (ACS), Marco Krauer (ARE), Maria Lezzi (ARE), Daniel Meier (canton de Lucerne), Milo Piccoli (Lugano), Pierre-Alain Rumley (ARE), Peter Rytz (canton de Berne), Barbara Santschi (UVS), Rudolf Schiess (SECO), Urs Schnydrig (canton du Valais), Cla Semadeni (canton des Grisons), Annette Spoerri (SECO), Christina Spoerri (canton d'Argovie), Annemarie Straumann (ARE), Serge Terrilini (Préfecture de Lausanne), Heinz Theus (Kreuzlingen), Georg Tobler (ARE), Christine Wittwer (ARE), Bernard Woeffray (Bureau des agglomérations et des régions, Neuchâtel).

Collaborateurs et collaboratrices de l'ARE Participant-e-s aux forums de 2007 et 2008

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Éditeur
Coopérative Zeit-Fragen
Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier
Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6
BIC: POFICHBEXXX
Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs/ 108.– euros
ISSN 1662 – 4599

© 2012 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

Parc naturel du Doubs, les méandres d'une gestation

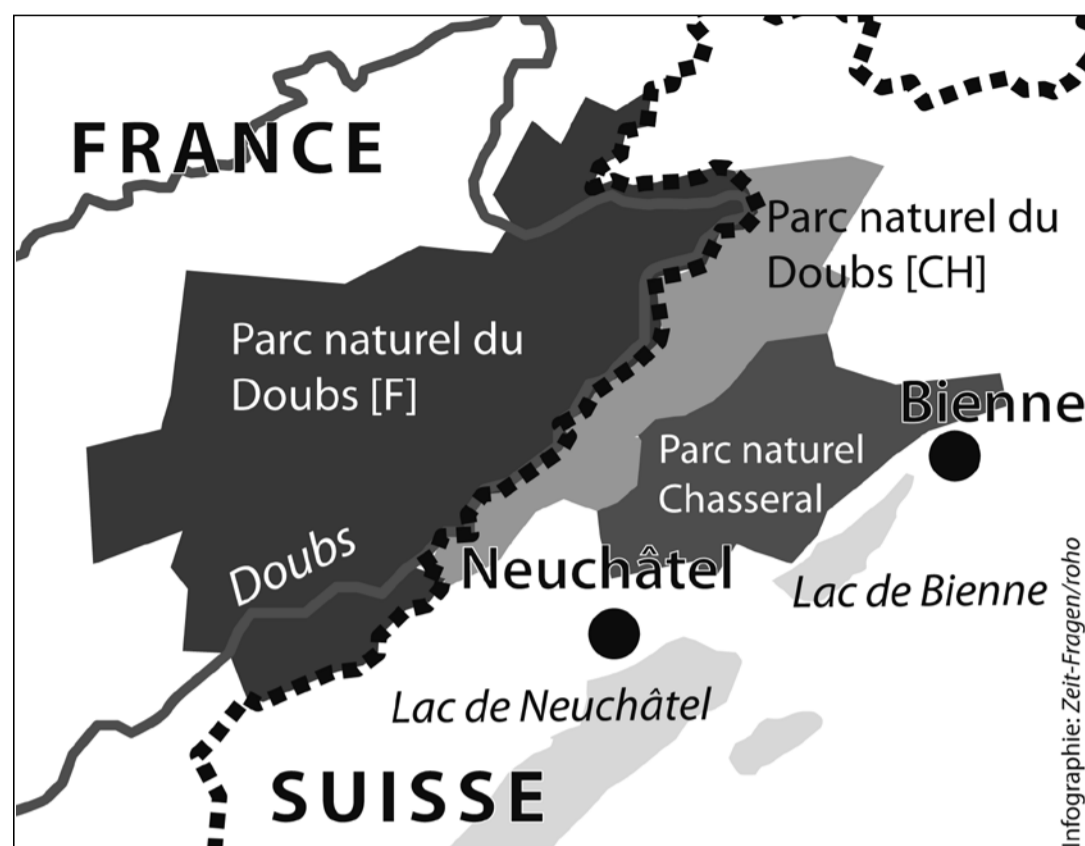
par Serge Jubin

hd. Les citoyens du XXI^e siècle doivent connaître et aimer le paysage jurassien et en même temps se souvenir de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale pour savoir ce que la profonde vallée du Doubs a représenté en tant que frontière naturelle et ce que cela signifiait de défendre cette frontière contre les bombardements allemands. C'est s'attacher à la conscience historique et à la souveraineté de la Suisse que de vouloir, au moyen d'une Charte de parc en gestation, relier les communes suisses situées sur le haut plateau avec le territoire français au nord-ouest et de vouloir ainsi effacer la frontière. Dans son article intitulé «Rattachement à la toile d'araignée globale», Marianne Wüthrich révèle l'existence d'un projet d'aménagement du territoire concocté dans le dos de la population et montre que les partisans farouches de l'UE de l'Office fédéral du développement territorial ne songent pas encore à revenir en arrière, pas non plus à propos de la vallée du Doubs.

Le projet de parc naturel régional du Doubs serait-il à l'image de la rivière dont il a emprunté le nom: a priori enchanteur dans un environnement préservé, tour à tour traînant et impulsif mais, la faute aux multiples atteintes et à la pollution, agonisant? Peut-être bien.

Le parc du Doubs devait être un modèle. Le WWF lançait l'idée en 1997. Celle qui était alors secrétaire du mouvement écologiste, aujourd'hui conseillère d'Etat neuchâteloise, Gisèle Ory, créait l'Association du parc naturel régional du Doubs en 1999. Une action pionnière en Suisse, qui a incité la Confédération à légiférer en matière de parcs naturels.

Le projet s'est enlisé dans des luttes idéologiques, lobbyistes et personnelles. Au tournant de l'an 2000, le programme estampillé WWF a été torpillé par les agriculteurs. Bien qu'ayant investi des centaines de milliers de francs, le WWF a dû se retirer. Ministre jurassien alors sur le départ, Pierre Kohler devait prendre le relais en 2002. Il a claqué la porte le jour de son élection, vexé par les critiques des écologistes. L'agriculteur, bûcheron et député vert des Brenets Gilbert Hirschy a



Infographie: Zeit-Fragen/roho

courageusement sauvé la barque du naufrage, s'appuyant à partir de 2006 sur un nouveau directeur, le biologiste Martin Liberek.

Sans faire de bruit, il a construit un dossier avalisé par la Confédération. Pourtant, la population reste indifférente. Des communes des Franches-Montagnes refusent d'adhérer. Seul un traitement de choc peut sortir le projet de l'ornière.

L'association fait appel à un duo d'ex-ministres, le Jurassien Jean-Pierre Beuret à la présidence et le Neuchâtelois Bernard Soguel à la vice-présidence. Ancien paysan, se targuant de bien connaître les Franches-Montagnards qui résistent, Jean-Pierre Beuret rue dans les brancards, affirmant au *Temps*, en octobre 2009: «Ce projet a besoin de gouvernance et de réorientation.» Il met l'accent sur des projets économiques, préconise des centres d'interprétation du cheval ou de l'horlogerie, éclipsant de fait les programmes nature. Et Jean-Pierre Beuret fait le ménage. Il promeut à la direction un «manager», Gérard Cattin. Au détriment du bio-

logiste Martin Liberek, qui refuse une voie de garage et quitte le projet en février 2010, contraignant Jean-Pierre Beuret à lui verser une indemnité de départ en raison de la rupture d'un contrat qui courait jusqu'à fin 2011. «J'ai tourné la page», commente aujourd'hui Martin Liberek. Mais il n'a pas compris «le virage à 180 degrés opéré par Jean-Pierre Beuret. La substance d'un parc naturel, c'est la valorisation de son patrimoine. Nous avions aussi proposé des projets économiques.»

Le revirement a eu un double effet positif. Les milieux agricoles, hostiles au parc à sa genèse, sont aujourd'hui partenaires. Et, surtout, la méthode Beuret a permis de réaliser une condition sine qua non: le périmètre du parc du Doubs est désormais homogène, les deux dernières communes récalcitrantes du Bémont et de Muriaux, aux Franches-Montagnes, ont adhéré. Même si «ce n'est pas de gaîté de cœur, mais il fallait bien desserrer le frein à main», affirme le maire de Muriaux, Pierre-André Gigon, qui avait conditionné sa participation au parc à l'octroi du per-

mis de construire pour les trois éoliennes qui tournent désormais sur sa commune.

«Il a dû y avoir des pressions sur Muriaux», analyse Philippe Riat, secrétaire jurassien du WWF, membre du bureau du parc sous l'ère Hirschy, qui a claqué la porte une fois Jean-Pierre Beuret aux commandes. Tout en restant membre du comité. «J'étais écoeuré par les méthodes de Jean-Pierre Beuret, autoritaire, qui a imposé Gérard Cattin et dénigré le travail de Martin Liberek.» S'il a rallié les communes et les agriculteurs, Jean-Pierre Beuret a braqué les défenseurs de l'environnement.

Par ailleurs président du comité de fusion des communes des Franches-Montagnes, il quitte le parc du Doubs en mars 2011, remettant la présidence à un autre ex-ministre, Laurent Schaffter: «Le parc sera une réussite s'il y a un équilibre entre les principes du développement durable, dit-il. Ne miser que sur l'écologie, c'est l'enterrer, car la population n'y souscrit pas.»

Reste que le recentrage peine à susciter l'enthousiasme. La fête du parc, le 31 juillet à Goumois, greffée sur d'autres festivités, a connu une participation mitigée. «J'en ai davantage entendu parler comme fiasco que comme succès», ironise Philippe Riat.

Gérard Cattin ne s'en laisse pas compter. Il sait le projet à bout touchant, à condition que les parlements des 19 communes membres ratifient, au printemps 2012, la convention et versent 4 à 6 francs par habitant. «J'ai rencontré les maires, l'accueil est plutôt positif.» S'il n'y a plus d'anicroche, le Doubs sera un parc labellisé en 2013. En parallèle, sur la rive française du Doubs, le Pays horloger prépare un projet similaire, avec l'ambition de faire du Doubs un parc transfrontalier, symbolisé par 250 kilomètres de chemins de contrebande.

La rivière s'en portera-t-elle mieux? Pas sûr. Jean-Pierre Beuret et Laurent Schaffter estiment qu'il n'appartient pas au parc de se substituer aux services cantonaux pour faire respecter les lois. «Mais le parc est un partenaire des défenseurs du Doubs, dit Laurent Schaffter. Car si le Doubs meurt, le parc mourra avec lui.»

Source: *Le Temps* du 20/8/11

Le parc naturel du Val d'Hérens enterré sans appel

par Narcisse Seppey, Hérémece VS

Tout concordait à lui prédire une intronisation en fanfare puisque toute la classe politique de la région (7 présidents de commune sur 7; 47 conseillers communaux sur 52; 15 députés sur 16) lui avait préparé un berceau douillet chargé d'accueillir le bébé quelques jours avant Noël.

Le peuple en a décidé tout autrement: 5 communes sur 7 le refusent de même que 2455 citoyens (58%) contre 1780 (42%).

Trop légèrement considéré comme une simple foule, le public a d'étonnantes réactions lorsqu'il devient peuple souverain et seul maître d'une décision.

Le climat d'une campagne

Après deux années vécues en statut de parc fonctionnel par anticipation, toute une année de conférences, débats toujours animés voire envenimés, prises de positions des deux camps, tout cela fut servi à une population qui n'en demandait pas tant et qui, finalement, n'attendait que d'en découdre.

L'engouement qui a précédé la sanction populaire fut d'une intensité jamais vécue à l'échelle de cette région. Les promoteurs qualifiaient le projet de «fédérateur» alors qu'aucun objet ne fut jamais si «diviseur». Plus encore que lors d'une élection ordinaire, des arguments plus que discutables ont été utilisés, des personnes aux avis divergents évitaient si possible la rencontre, pour le moins d'en parler, quand ça n'allait pas franchement plus loin. Pourtant, l'adoption ou le refus d'un parc ne devrait pas être de nature à engendrer de la discorde.

Des procédés contestés

La décision de déposer une candidature de parc naturel régional fut prise par les présidents de communes sans référence préalable

aux conseils communaux. Malgré l'approbation ultérieure obtenue de ces organes, le poids politique ne pouvait que souffrir d'un engagement fébrile, alors que l'assise populaire était simplement inexistante.

Au fur et à mesure de la progression de l'information, une décision malencontreuse des conseils communaux concernant le mode de vote a déclenché une forte irritation dans le public. En effet, pour un projet qui engage une sorte de choix de vie, le peuple attendait logiquement une votation populaire et non une simple décision prise en assemblée primaire. Deux communes en sont restées à ce dernier mode, alors que les 5 autres n'ont pas résisté à la pression populaire qui réclamait l'ouverture concrète du vote à toutes les composantes du corps électoral, essentiellement grâce à la possibilité de voter par correspondance.

En fin de période d'information, une profonde divergence s'est manifestée sur les conditions à remplir pour sortir du parc. Alors que le projet remis rendait la sortie quasi impossible, vu l'engagement de 10 ans auprès des autres communes, de l'Etat et de la Confédération, le public n'a pas cru la déclaration disant que chaque commune pouvait en sortir individuellement quand elle le voudrait.

Quelques raisons d'un échec

Tout ce qui précède n'aurait pas conduit à l'échec devant le souverain si la confiance en la qualité de l'objet avait été réalisée. Trop d'éléments contraires sont apparus au public en cours de campagne pour que la confiance soit restaurée.

Arguments juridiques

Le fondement du statut de parc naturel repose sur l'OParcs elle-même engendrée par la loi

fédérale sur la protection de la nature et du paysage. Clamer que le projet a pour objectif la promotion économique de la région (tourisme, agriculture, remontées mécaniques, etc.) n'a rencontré que des oreilles sourdes. La seule référence de ces textes à l'économie est le développement «durable», un terme auquel on peut prêter toutes les interprétations voire les interdictions prononcées à une forme de développement qui ne serait pas jugée durable.

Le public fut également échaudé par l'inconnu auquel serait livré le droit de construction. En effet, l'art. 20 OParcs permet à l'OFEV d'intervenir contre les constructions jugées inadéquates, soit en les interdisant soit même en les supprimant. L'épisode des rustici ticinesi voués à la démolition sur ordre de la Confédération, apparentés aux mayens valaisans, en a échaudé plus d'un. Alors que le droit de construction relève fondamentalement des cantons et des communes, voici qu'un simple contrat de parc ouvre toute large une compétence fédérale chargée d'inconnu.

La même méfiance a pénétré les esprits dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles et renouvelables. Cette notion, solidement ancrée dans la législation fédérale, n'empêche pas cette promotion mais la conditionne en «ménageant l'environnement», deux petits mots qui ouvrent la porte à toutes les interprétations. Château d'eau avec le plus haut barrage en béton du monde, le Val d'Hérens ne veut pas mettre en péril l'exploitation de ses cours d'eau encore disponibles en cette période où l'énergie propre et renouvelable jouit de la plus grande cote.

Cette disposition touche également le deuxième volet économique d'Hérens, le tou-

risme hivernal qui repose, lui aussi, sur un bien naturel et renouvelable sans qu'il échappe à la même contrainte.

Autre activité fort prisée dans cette région très giboyeuse, la chasse nourrit la plus grande méfiance à l'égard du parc naturel soumis au même OFEV qui assure le lien entre les deux. La consécration du principe disant que des meutes de loups doivent pouvoir exister dans une telle région engendre le présage le plus négatif sur le droit de les réguler à l'intérieur d'un parc naturel, notion qui n'attend que d'entrer dans le concept loup.

Analyse économique

Le tourisme doux, déclaré salvateur pour cette région vaste, diversifiée et magnifique, n'a pas plus réussi à convaincre les intéressés que les labels promis aux produits «parc». Les producteurs ont suffisamment d'expérience pour constater que leurs bons produits s'écoulent sans difficulté et ne croient guère qu'une étiquette de parc leur permette d'augmenter les prix sans modification du produit. L'exemple de Grande Dixence, qui attire plus de 100 000 visiteurs par année, n'engendre presque aucune retombée économique globalement positive pour la vallée. Le même nombre de visiteurs supplémentaires à l'intérieur du parc, adeptes du pic-nic dans les infrastructures publiques mises à disposition le long des bisces et des chemins alpestres, serait-il plus porteur? A défaut d'éléments plus convaincants, les intéressés sont demeurés de l'avis que le côté le plus doux du tourisme doux est son rendement.

La principale source de revenus de la vallée, le tourisme, a fait l'objet d'une prise de

Suite page 6



Victor Kocher: «Listes de terroristes» Les trous noirs du droit international

par Ludwig Watzal

Aussi absurde cela semble-t-il au premier abord, la protection des droits de l'homme est mise en question. En effet, ce n'est pas leur défense qui est à l'ordre du jour de la politique internationale et du droit international, mais ils sont menacés d'être vidés de leur contenu et de leur sens. A la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001, la politique de l'Empire américain vise à détruire le droit international et les droits de l'homme. Pour les bellicistes néoconservateurs de *Bush*, les Nations Unies représentaient l'ennemi en personne, et ils n'affichaient que du mépris pour le droit international. Mais les guerres d'agression menées et légitimées sous le couvert d'«interventions humanitaires» par de soi-disant guerriers et guerrières humanitaires sont tout aussi dévastatrices pour la crédibilité d'une politique des droits de l'homme.

Il faut y intégrer non seulement la guerre des Balkans, mais également l'assaut contre la Lybie où l'on a mené, au printemps 2011, au nom de l'OTAN, du côté de soi-disant «révoltés» implantés par la CIA, une guerre contre un pays membre de l'ONU à l'encontre de tout principe onusien, en prétendant vouloir créer une zone de non-vol justifiée par le Conseil de sécurité afin de «protéger la population civile».

L'ouvrage de *Victor Kocher* montre quels ont été les effets à longue échéance des attaques du 11-Septembre quant aux droits humains et civiques, pas seulement aux Etats-Unis mais dans le monde entier. Cet ancien correspondant de la «*Neue Zürcher Zeitung*» pour le Proche-Orient n'avait travaillé que depuis une année comme correspondant du même quotidien au siège de l'ONU à Genève. Avant même de pouvoir présenter son livre, l'auteur décéda de façon tragique lors d'une promenade en Valais qui semblait être sans danger, en glissant sur une plaque de glace. Grâce à ses qualités et ses connaissances profondes, *Victor Kocher* appartenait à l'élite de sa profession.

Quiconque a eu le privilège d'assister à l'un de ses nombreux entretiens germano-arabes diffusés à la radio et à la télévision, où il tenait le rôle du conférencier, visiblement à l'aise non seulement dans sa langue maternelle, mais s'exprimant aussi facilement, même avec élégance, en français, anglais, arabe ou perse, ne pouvait que dire: Chapeau!

A part cela, il était un collègue extrêmement compétent et exceptionnel dans ses rapports humains.

Comment les «guerriers» néo-conservateurs de *Bush* réussirent à diaboliser à ce point l'ONU est incompréhensible, car l'organisation mondiale est aussi un instrument congénial pour la légitimation de la politique expansionniste et agressive de l'Empire américain sous couvert du Droit international; mais le clan *Bush* a agi de manière extrêmement maladroite. L'injustice et la justification de zones de non-droit par des résolutions onusiennes sont le sujet central du livre de *Kocher*. En octobre 1999, l'ONU voulut prendre des mesures préventives contre les Talibans et Al-Qaïda, en adoptant la *Résolution 1267* du Conseil de sécurité.

En réalité, on créa ainsi une zone de non-droit globale qui priva d'un jour à l'autre un grand nombre de personnes de leurs droits civils et politiques. Après le 11-Septembre, cette résolution fut «modifiée», de manière à devenir un instrument arbitraire, connu jusqu'à présent uniquement dans les Etats totalitaires.

Dans sa préface, *Manfred Nowak*, spécialiste autrichien renommé du droit public international, ancien rapporteur spécial sur la torture auprès de l'ONU, démontre le rôle fatal qu'ont joué les démocraties occidentales qui, par leur comportement, n'ont pas seulement agi à l'encontre de leurs propres valeurs mais ont, en outre, miné les principes de l'Etat de droit en abrogeant ainsi tout contrôle démocratique. Selon lui, l'Occident est en voie d'ériger un système oligarchique.

Auparavant, on aurait attribué les pratiques justifiées par la *Résolution 1267* plutôt à un système totalitaire. *Nowak* insiste sur le fait que si le «Comité 1267» met une personne ou une organisation sur la «liste des terroristes», tous les membres de l'ONU sont contraints, en vertu du droit international, d'intervenir contre elles, les mesures prises signifiant leur exit social et personnel. *Victor Kocher* nomme environ 500 personnes qui sont frappées par ces méthodes obscures. Il prend, à l'instar de beaucoup d'autres, le cas du banquier *Jusuf Nada*, qu'on a ruiné d'un trait de plume à cause de prétendus «liens terroristes» et qui a mis près d'une décennie pour s'échapper de ce nid de vipères de l'ONU. Vu

son âge avancé, il a renoncé à tenter de longues actions en dommages-intérêts.

N'importe quel service secret peut faire inscrire sur cette liste des personnes qui lui paraissent suspectes pour les mettre hors fonction; et ce sont surtout les Etats-Unis qui en ont fait un usage excessif. Pour ce genre d'élimination sociale, il n'est pas nécessaire de présenter de preuves, tout comme il n'existe ni instance d'appel ni examen du dossier dans un tel système de dénonciation totalitaire. Ce ne fut qu'après d'innombrables plaintes officielles et privées, que l'ONU daigna, en 2006, installer un service de réclamations, et depuis 2010, il y a un «médiateur» dont les compétences sont pourtant très limitées. Parmi la cinquantaine d'enquêtes instruites jusqu'à présent, il n'y en a eu que très peu qui ont été «couronnées de succès». Ces «terroristes» sont aussi utilisés pour faire avec grand succès de la politique pour influencer la donne jusqu'au Proche Orient – et cela n'a rien d'étonnant. Selon l'auteur, ces pratiques illégales n'ont jusqu'à présent rien changé de fondamental.

Mais il y eut aussi de la résistance provenant de quelques gouvernements et individus: du côté de l'ONU, ce fut *Kofi Annan*, l'ancien secrétaire général lui-même, qui formula les premières objections, et du côté de la Suisse, ce fut le conseiller national *Dick Marty* – qui avait déjà joué un rôle éminent dans la défense du principe de l'Etat de droit et des droits de l'homme dans sa fonction de *Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe pour les Droits de l'homme* – qui s'occupa de cette affaire.

Kocher décrit que tout en étant Etat dépositaire des *Conventions de Genève*, la diplomatie suisse suivit les voies diplomatiques usuelles en cherchant le contact avec des Etats à convictions similaires et en finançant des études ayant comme but la réforme de ce régime de sanctions. Qui pourrait en vouloir à la Suisse, elle qui était exposée, il y a quelques années encore, à une pression politique énorme provenant des avocats de l'Organisation sioniste mondiale et du gouvernement américain à cause des comptes en déshérence juifs de la Seconde Guerre mondiale.

Il n'y a qu'une conclusion à tirer de la lecture du livre de *Kocher*: La «lutte anti-ter-



ISBN 978-3-85371-323-5

roriste» doit être menée à nouveau avec les moyens de l'Etat de droit, du droit international et des droits de l'homme, et non avec les moyens du «waterboarding» et d'autres méthodes de torture ou de violence militaire brutale. Il faut en finir avec les chambres de torture de l'Empire américain à Guantanamo Bay, Abou Ghraib ou Bagram, et les pays dans lesquels les Etats-Unis ont, selon la formule moderne, «délocalisé» la torture de leurs prisonniers, doivent être forcés à rendre des comptes.

Il faut mettre fin à la schlague kafkaïenne, à laquelle sont soumises des personnes qu'on soupçonne sans raison, et aux procès intentés devant des tribunaux militaires, sinon les démocraties occidentales ne pourront, dans un proche avenir, plus être distinguées d'un régime totalitaire que par une façade Potemkine «démocratique». Il faut en finir avec ces crimes commis au nom de la «sécurité nationale», puisqu'une telle justification est née d'une idéologie anti-démocratique.

L'auteur n'a pas uniquement légué à ses collègues un «héritage», mais il a en même temps rappelé les vertus et principes démocratiques, dont les classes politiques dans les démocraties devraient se sentir solidaires. Un livre à lire absolument.

Source: *International. Zeitschrift für internationale Politik*. Cahier 2/2011

(Traduction *Horizons et débats*)



Les entreprises familiales moyennes victimes d'une bande de brigands: le pillage des indépendants

Un ouvrage d'Eberhard et Imke Hamer

par Ewald Wetekamp

Partant de la définition selon laquelle l'entreprise familiale moyenne est une communauté de production dirigée par des hommes, avec des hommes et pour des hommes, *Eberhard Hamer* et *Imke Hamer* soulignent, sur la base d'exemples et de chiffres impressionnants, l'importance des entreprises familiales moyennes («Mittelstand», cf. encadré p. 7) en Allemagne. Dès les premières pages du livre, le lecteur découvre des chiffres étonnants: 33,9% des Allemands vivent des revenus du marché, le reste, soit 66,1%, étant entretenu, directement ou indirectement, par les pre-

miers (proches, retraités, chômeurs ou fonctionnaires).

Le Mittelstand, pilier de la société

Avec leurs ouvriers et leurs employés, les entreprises familiales moyennes, soit quelque 4,1 millions d'entreprises, ont un potentiel fiscal de 80% et financent plus de 60% des systèmes sociaux. Ce faisant, elles sont tenues de livrer les deux tiers de leur revenu à des institutions publiques et sociales. Par contre, depuis des années, les sociétés de capitaux transfèrent leurs holdings dans des para-

dis fiscaux et s'affranchissent ainsi de leurs obligations sociales et fiscales. Aussi aucun citoyen normal ne comprend-il pas que ces grands groupes reçoivent davantage de subventions qu'ils ne paient d'impôts.

Le fait qu'une petite part des bénéfices subsiste dans les entreprises familiales, malgré leurs lourdes charges fiscales et sociales, n'est possible que grâce à un travail intense et à un sens aigu des responsabilités face aux lourdes responsabilités envers l'entreprise et les salariés. Si la norme syndicale du temps de travail est de 38,5 heures hebdomadaires, la semaine des entreprises familiales atteint plus du double.

Campagne médiatique motivée par la jalousie et manie réglementaire des fonctionnaires

On pourrait donc supposer que l'opinion publique et les politiciens non seulement reconnaissent les mérites de cette politique des entreprises et, par conséquent la récompensent. Finalement, elles réalisent des bénéfices, s'acquittent de charges et de prestations sociales dont chacun profite. Or les entreprises familiales moyennes sont, bien au contraire, exposées à une campagne motivée par la jalousie et se voient imposer des charges insupportables.

Elles doivent pourvoir elles-mêmes à leurs assurances sociales, notamment à leur prévoyance vieillesse. Elles n'y parviennent

qu'en accumulant une fortune et un patrimoine dont elles vivront ultérieurement. Elles en assument tout le risque. Or elles sont souvent jalousees en raison de ce patrimoine attribué à l'exploitation de la main-d'œuvre. Cette présentation est diffusée dans toute la population par les médias. Pourquoi les entreprises familiales ne sont-elles pas en mesure de corriger cette manière de voir? Elles n'ont tout simplement pas l'influence nécessaire pour se protéger de l'exploitation par les pouvoirs publics ou d'autres groupes de pression. Dans le secteur financier et les grands groupes industriels, la situation est toute différente. Ils sont soutenus non seulement par la plupart des organisations patronales, mais aussi par les chambres de commerce, les associations professionnelles, la presse et la télévision, voire le Bureau politique de l'UE. Ils sont entourés de plus de 15 000 lobbyistes de l'économie dominante, des banques, du secteur social de l'économie et des compagnies d'assurances qui empêchent toute évolution préjudiciable à la grande industrie. A Berlin également, plus de 600 lobbyistes de l'économie dominante veillent à ce que la politique économique et les subventions se développent en leur faveur.

Non seulement les prélèvements fiscaux et sociaux pénalisent les entreprises familiales moyennes allemandes, mais aussi la masse

«Le parc naturel du Val d'Hérens ...» suite de la page 5

position catégorique d'un groupe de patrons de PME affirmant que leurs entreprises sont le meilleur garant du maintien des emplois et que des contraintes supplémentaires relevant de l'environnement déjà assez soutenu ne pourraient constituer qu'une source de dégradation économique.

Le Credo décisif du peuple

1. Le parc naturel est une version alléguée du parc national auquel l'OFEV semble avoir renoncé. Mais les objectifs sont les mêmes avec un renfort d'anesthésie et de délai d'action, à l'image de la Convention alpine dont nos parlementaires fédéraux ont mis

10 ans à s'en défaire, une fois les effets connus.

2. Le parc constitue une appropriation, par les milieux écologistes, de terrains qui ne leur appartiennent pas et pour lesquels ils ont bien plus d'intérêt que pour le bien-être des résidents de la région.
3. L'économie de la région n'a rien à gagner avec un type d'activité touristique basée sur la ballade en plein air.
4. Recevoir une subvention des milieux protectionnistes sans contre-partie est une illusion.
5. Le peu de liberté qui nous reste n'est pas à vendre.

Sagesse de montagnard: face à un projet inutile et chargé de risques, il est plus sage de ne pas y entrer que de décoder le labyrinthe de sortie. •

«Les entreprises familiales moyennes ...» suite de la page 6

inimaginable de prescriptions, de contrôles et de conditions contraignantes entraîne un travail administratif considérable de plus de 500 heures par année qui freine l'efficacité de ces entreprises par rapport au marché. Dans l'intérêt de qui? Le contrôle public de toutes ces prescriptions génère du travail et des revenus pour des dizaines de milliers de fonctionnaires. Il y a cent ans, l'Etat avait besoin d'un fonctionnaire pour plus de 800 citoyens. Actuellement, il emploie un fonctionnaire administratif ou fiscal pour 12 citoyens. Maintenant, quelque 48% des dépenses publiques sont affectées en priorité à l'appareil administratif. Où cela nous mène-t-il?

Un Etat endetté malgré des recettes fiscales très importantes

Les entreprises familiales moyennes ne sont pas les seules à passer à la caisse; c'est aussi le cas des ouvriers et des employés. En 2008, le salaire brut moyen était d'environ 3500 euros. Il restait à un salarié marié et ayant un enfant 2333,72 euros. S'il vivait seul, il disposait de 1955,48 euros. Cependant, le fisc allemand n'est pas encore satisfait. Il prélève encore sur sa consommation 19% de TVA, 66% de taxe sur l'essence et d'autres impôts indirects, de sorte que ce salarié doit encore lui remettre 20% de son revenu disponible. Après déduction de ses dépenses courantes, il ne lui reste plus que 10% par mois pour des amortissements, des vacances ou des achats à tempérament. S'il veut gagner davantage en travaillant davantage, la progressivité fiscale lui fera payer un montant tel qu'il disposera de moins d'argent qu'auparavant. Etant donné cette exploitation, l'Etat ne devrait pas se plaindre du volume élevé de travail au noir – en 2009, avec un PIB de 1700 milliards d'euros, il s'élevait à 252 milliards.

Pour se faire une idée du montant effectif des prélèvements, il faut ajouter ceux des entrepreneurs: part des employeurs aux cotisations sociales, cotisations aux coopératives professionnelles, charges concernant la protection de l'emploi, les vacances, les heures

de travail non effectuées et la bureaucratie sociale. Ainsi, pour l'entreprise, le coût du travail d'un salarié recevant un salaire brut de 3500 euros atteint quelque 6000 euros. Le salarié perçoit trop peu de son salaire brut et il coûte trop cher à son entreprise. Les impôts, les charges sociales et les coûts salariaux indirects atteignent un montant record en Allemagne.

Taxes obligatoires versées aux communes et aux syndicats intercommunaux

Mais ce n'est pas tout. Des collectivités communales de droit public et des syndicats intercommunaux sont parvenus, en onze ans, de 1995 à 2006, à majorer le montant de leurs contributions et de leurs taxes de 44,7%, alors que les prix à la consommation n'ont augmenté que de 17,1% pendant la même période. Ces contributions et taxes obligatoires des organismes publics sont rentables, non pas pour les citoyens mais pour les banques, les fonds et les investisseurs financiers à la recherche de rendements extrêmement élevés qui, en accord avec les fonctionnaires communaux, privatisent cet élément lucratif de l'approvisionnement public, lequel est régi par le principe de couverture des frais. Les contributions obligatoires sont prélevées conformément à ce principe. Pour un exploitant privé, cela représente la possibilité de réaliser des bénéfices presque illimités. Ainsi, nous n'avons pas seulement vendu notre argenterie de famille – cette opération ne s'effectue qu'une fois – mais nous avons remis à des particuliers la spirale des taxes ouverte vers le haut.

Atteintes étatiques à la propriété des entrepreneurs du Mittelstand par les lois de protection de l'environnement, du paysage et de la nature

Pour beaucoup d'entrepreneurs du Mittelstand, les immeubles et les biens fonciers représentent des biens de production et une assurance vieillisse. Mais l'Etat intervient dans les deux domaines avec des lois qui empêchent partiellement ou totalement les propriétaires d'en jouir. Des prescriptions concernant l'efficacité énergétique des bâtiments ou la menace

de plaintes pour discrimination en cas de location ou de non location des locaux peuvent forcer le propriétaire à se séparer de son bien et à investir à l'étranger. La protection de l'environnement, du paysage et de la nature représentent des interventions de l'Etat qui compliquent, renchérissent voire rendent impossible l'exploitation des biens fonciers. D'une part, rappelons ici l'affaire du scarabée pique-prune du périmètre de la gare de Stuttgart. Les protecteurs de cet insecte cherchent à contrecarrer le résultat du seul référendum qui ait eu lieu dans le Bade-Wurtemberg. D'autre part, il arrive de plus en plus souvent qu'on interdise l'exploitation d'une forêt une fois qu'elle a été déclarée zone protégée. Cela signifie qu'on abandonne à la «nature» des terres cultivables et la forêt qui représentent une source de revenus. Un coup d'œil jeté sur les hauteurs de la Forêt noire après la tempête *Lothar* ou sur la Forêt bavaroise a permis de se rendre compte de l'ampleur de la désertification. On ne peut s'empêcher de penser ici au projet des parcs naturels de l'UE: mise en jachère de vastes zones transnationales, expropriation et mise sous tutelle de communes et de propriétaires privés. A qui diable cela doit-il profiter?

Mais que va-t-il se passer si le Mittelstand ne peut plus payer ses charges et ses autres prestations?

L'agonie des entreprises familiales moyennes montre que toutes ces «mesures contraignantes» menacent leur existence.

Autres menaces pesant sur le Mittelstand

Dans la seconde partie de leur ouvrage, les auteurs évoquent des menaces autres que celles de l'Etat. Ainsi il n'existe pas de coopération entre les syndicats et les entreprises qui viserait à sauvegarder la prospérité. On continue d'assister à la lutte des classes. *Bâle II* et *Bâle III* ont rendu plus difficiles les conditions de crédits raisonnables des banques. Les fonds d'investissement (private equity) et les investisseurs financiers à la recherche de rendements extrêmement élevés (Heuschrecken) profitent de cette situation de manière éhontée et contribuent également au fardeau qui pèse sur le Mittelstand. De plus, ce dernier est exploité par les assurances. Personne n'a besoin d'autant d'assurances que le Mittelstand. Mais en cas de sinistre, l'assurance devient un adversaire et emporte généralement la mise.

En outre, les auteurs montrent que la criminalité organisée au niveau global menace l'existence de l'économie du Mittelstand.

Effets sur l'économie de marché et la démocratie

Les auteurs sont absolument certains que les atteintes à la liberté, à la fortune et aux biens du Mittelstand ne visent pas seulement une couche particulière de la société mais qu'elles tendent à miner la base de notre ordre libéral, de la démocratie et de l'économie de marché qui reposent sur la propriété privée et les libertés individuelles. C'est une attaque du fondement juridique de la population tout entière, car si le Mittelstand s'effondre, nous aurons de nouveau une société divisée en deux: la classe supérieure et la classe inférieure. Cela signifierait la fin de la société citoyenne responsable. L'économie de marché ne peut pas se passer du Mittelstand, sinon elle se transformera en économie du pouvoir, en économie des grands groupes



ISBN 978-3-9813278-3-0

ou en économie monopolistique privée ou publique.

Là où le Mittelstand disparaît sous les coups répétés portés à ses bases existentielles, il ne peut plus y avoir de démocratie libérale. Elle cède alors à la domination d'une élite capitaliste – la ploutocratie –, à une dictature militaire ou à une dictature de fonctionnaires (Bureau politique), dans tous les cas à une domination exercée sur des sujets. Qui pourrait vouloir cela?

Revendications du Mittelstand

Les mesures efficaces qui revitaliseraient le Mittelstand seraient les suivantes:

- Egalité fiscale entre les différents types d'entreprises. Il est inadmissible que 80% des recettes fiscales proviennent du Mittelstand et que les grands groupes et les sociétés de capitaux reçoivent plus de subventions qu'ils ne paient d'impôts;
- Non imposition des profits réinvestis dans l'entreprise;
- Systèmes sociaux reposant sur la responsabilité et non plus sur la tutelle;
- Débureaucratization de la vie et des entreprises du Mittelstand;
- Dérégulation (les entrepreneurs de bâtiment doivent respecter 164 prescriptions contenues dans plus de 5000 articles).

En outre le Mittelstand aurait également au point de vue arithmétique le pouvoir politique. Les entrepreneurs indépendants et leurs proches peuvent à eux seuls mobiliser 12% des électeurs. Le Mittelstand dépendant peut en mobiliser tout autant. A cela s'ajouteraient 23 millions de salariés avec leurs proches. Cela ferait vraiment un parti populaire.

Ce qui est nécessaire

Ce qui est nécessaire, c'est de rendre compte, d'expliquer à la population largement, objectivement et sans parti pris idéologique les notions de performance entrepreneuriale, de profit, de coût et de productivité dans l'économie de marché. Mais cela ne suffit pas. Il faut que l'on sache que c'est le Mittelstand qui, par son travail et ses activités, favorise l'économie de marché et la prospérité, la liberté et les conditions de la démocratie. Si l'on faisait savoir cela à tous les citoyens, on déclencherait rapidement des réflexions qui empêcheraient le marché et la démocratie de sombrer dans les monopoles et la dictature et provoqueraient un changement de cap qui profiterait à tout le monde. ●

Qu'est-ce que le Mittelstand?

C'est la totalité des entreprises familiales allemandes, à taille humaine, employant quelques centaines de salariés, spécialisées dans une gamme de produits de haute qualité technique exportés partout dans le monde où elles disposent d'une position dominante sur le marché mondial, solidement implantées dans les territoires, étroitement enracinées dans les milieux politiques et financiers régionaux et locaux, jalousement attachées à leur indépendance et à leur caractère familial, centrées sur la pérennité à long terme et la transmission intergénérationnelle.

Les entreprises du Mittelstand sont des entreprises capitalistes, dirigées par leurs propriétaires. Mais ce capitalisme est très différent du capitalisme financier.

95% des entreprises du Mittelstand sont des entreprises familiales et indépendantes des grands groupes. Le caractè-

re familial du capital se traduit par une implication personnelle des dirigeants et des membres de leur famille dans la gestion. Il n'y a pas, comme dans la grande entreprise actionnariale et managériale, de dissociation entre les propriétaires, la direction opérationnelle et la gestion du risque au sein de l'entreprise. La gouvernance d'entreprise – c'est-à-dire l'autorité des actionnaires sur la gestion opérationnelle qui a pu être mise en question dans le capitalisme moderne du fait de la délégation accordée aux managers professionnels – se trouve ainsi intrinsèquement réalisée au sein du Mittelstand.

Source: Extraits du rapport du Conseil d'analyse économique franco-allemand intitulé «Mittelstand: notre chaînon manquant», réalisé à la demande du Secrétaire d'Etat aux Entreprises et au Commerce extérieur. France, 2008.

Lettre ouverte à la chancelière allemande Angela Merkel

L'Europe doit se souvenir de ses racines chrétiennes occidentales

«L'Europe pacifiquement unifiée [...] nous a apporté plus d'un demi-siècle de paix, de liberté, de justice, de droits de l'homme et de démocratie.»

Angela Merkel dans son discours de Nouvel-An 2012

Madame la Chancelière, Madame Merkel,

En premier lieu je vous souhaite à vous et à votre famille mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2012.

Permettez-moi quelques remarques au sujet de votre déclaration lors de votre discours de Nouvel-An cité ci-dessus. Que l'Europe pacifiquement unifiée nous ait apporté plus d'un demi-siècle de paix, de liberté, de justice, de droits de l'homme et de démocratie est souvent avancé par un grand nombre

de politiciens ces derniers temps pour justifier la création des Etats-Unis d'Europe d'après le modèle américain. Mais je ne peux soutenir cette appréciation historique que de façon très limitée.

Si vous pensez à l'Allemagne en disant «nous», cela n'est à mon avis que partiellement vrai. La paix, d'accord, mais peut-on parler de liberté en considérant notre soumission au dictat de nos alliés américains et du Big Business? Et la justice, les droits de l'homme et la démocratie? Beaucoup de citoyens dans notre pays ne se sentent pas traités par le gouvernement de façon juste et digne, ou en citoyens responsables, au vu de la pauvreté des enfants et des retraités, des turbulences financières et du manque de codécision, et sont très soucieux face à un avenir incertain.

Si «nous» signifie tous les habitants de l'Europe et tous nos frères et sœurs dans le monde, alors cette phrase est très nettement en contradiction avec les récits de mes amis serbes, palestiniens, somaliens, congolais, irakiens ou afghans. Ils parlent depuis plus d'une décennie de leurs patries bombardées, de parents, amis et connaissances morts, blessés, cancéreux, végétant comme réfugiés apatrides et sans espoir. Les habitants de la Serbie bombardée en 1999 et dans d'autres parties du monde, comme l'Afghanistan, l'Irak, le Congo, la Somalie ou aussi la Libye, et dans les autres pays d'Afrique, ne verront que des sarcasmes dans l'idée que l'Europe – pensons aussi aux membres européens de l'OTAN, alliés aux Etats-Unis – leur ait apporté la paix, la liberté, la justice, les droits de l'homme et la démocratie,

au vu des terribles bombardements, effectués en partie avec des armes radioactives, et au vu des pillages humiliants que subissent ces pays.

L'Europe serait en fait capable de transmettre à ses citoyens et aux habitants d'autres cultures les conquêtes humaines dont vous parlez, mais uniquement si elle se souvenait de ses racines chrétiennes occidentales. Malheureusement la volonté n'est pas encore là.

Madame la Chancelière, je vous prie de contribuer à ce que l'Europe le fasse un jour. Mes amis et moi sommes prêts à vous aider.

Avec l'expression de ma considération distinguée.

Rudolf Hänsel, Lindau am Bodensee, Allemagne

«La voie d'un centre réformateur et raisonnable»

«Mise en place d'une communauté politique reposant sur une action réciproque de liberté et d'autorité, d'affirmation de soi et d'orientation vers l'autre, comme fondement de la personnalité libre.»

A propos d'un ouvrage consacré à Gerhard von Scharnhorst

par Karl Müller

En 1997, il y a donc une quinzaine d'années, Klaus Hornung, professeur émérite de science politique à l'Université de Stuttgart-Hohenheim, écrivit une biographie du réformateur militaire prussien Gerhard von Scharnhorst.

Dès l'introduction, Hornung déclare qu'il ne s'agit pas, pour lui, d'un simple regard en arrière, mais aussi (et surtout) de l'Allemagne contemporaine. Il regrette «la perte du sens de l'histoire dans notre époque de mesquinerie» et il cite le patriote conservateur libéral de Rhénanie, Joseph von Görres, qui s'était exprimé, peu avant la révolution de 1848 de façon très critique: «Le peuple qui renonce à son passé prête le flanc à toutes les tempêtes imprévisibles de l'avenir.»

«Dans la mesure où la recherche de sa propre identité signifie aussi se refléter dans l'autre, se reconnaître et se développer et s'épanouir en relation avec autrui, le regard toujours porté sur un présent commun et une histoire commune, lorsqu'il s'agit de reconnaître les lois de la vie sociale et de les accepter, alors on saisit aussi que le relativisme, le constructivisme et le nihilisme actuels sont un poison mortel qui mène à l'agonie et à l'outrecuidance.

Gerhard von Scharnhorst nous a montré un autre chemin – c'est pourquoi, de s'intéresser à lui et à sa biographie ne peut qu'être un contre-poison.»

Selon Hornung «[...] Le manque de connaissances historiques et de compréhension du passé, tel qu'il se présente actuellement, affaiblit la faculté de jugement politique et la capacité individuelle et collective de s'orienter. [...] En réalité, la perte de mémoire historique réduit la capacité de saisir la réalité politique et de reconnaître son identité.» Et Hornung de continuer: «Le souvenir est un fondement et une force non seulement de l'affirmation de soi au cours des temps, mais aussi de l'humanité des peuples et des cultures, dans la mesure où ils ne veulent pas «retomber dans le froid inhumain de la barbarie». [...] C'est pourquoi les grands esprits, tant de la pensée que de l'action, ont leur place dans les nations de culture. Un peuple assure son honneur et sa dignité, préserve ses perspectives et ses forces en sachant constamment prendre conscience de son être et de ses performances.»

Nous nous abstenons ici de redessiner en détail le chemin parcouru par Scharnhorst – il avait grandi dans des conditions relativement modestes, mais avait eu des modèles positifs comme soldat et officier, d'abord au service de Hanovre à la fin du XVIII^e siècle, puis son chemin le mena au grade de général et de réformateur de l'armée prussienne. Il mourut malheureusement trop tôt. Ce n'est pas non plus le lieu pour décrire les détails des événements de l'époque de Scharnhorst – une époque de transformations considérables, de l'extension de la volonté de domination de la France et de la défaite totale paralysant un Etat prussien encroûté. Hornung a procédé à une description parfaite de tout cela – non seulement dans son contenu, mais aussi dans son style facile à lire. En prenant connaissance de la biographie de Scharnhorst on se rend compte d'avoir affaire à un grand esprit capable de fortes actions dans l'histoire allemande.

Il s'agit, ici, d'aller au fond des choses et d'en tirer les leçons servant au présent et au futur du pays. C'est à quoi s'est exercé Klaus Hornung dans son essai biographique.

Selon le dictionnaire *Duden* «le patriotisme est l'amour de son pays, un attachement sentimental aux valeurs, aux traditions et aux performances culturelles de son peuple, ou si l'on veut de sa nation.» Les Allemands ont toujours encore bien du mal avec leur patriotisme. On a le sentiment que le patriotisme allemand doit rester confiné.

Pour les personnes de l'ancienne génération, le «spectre brun du nazisme» (dixit Hornung) leur bouche toujours la voie. Cela est compréhensible et ne peut être l'objet de reproches. Et c'est tout de même plus acceptable que le contraire. Que se passe-t-il donc avec ces Allemands, cette prétendue élite, laquelle se présente de nouveau pleine de suffisance, voire d'arrogance et de volonté de domination?

On ne peut s'empêcher, en ce début du XXI^e siècle, d'avoir le sentiment qu'on a perdu le sens de la remise en question du national-socialisme et des autres formes de dictatures. *Ödön von Horváth* parla dans son roman «Jeunesse sans Dieu», paru en français en 1938, d'une «époque des poissons» froide et nihiliste, décrivant ainsi le fondement même d'une mentalité déniait la capacité sociale de l'humain, et réduisant la capacité émotionnelle, tout cela avant la grande catastrophe.

Dans la mesure où la recherche de sa propre identité signifie aussi se refléter dans l'autre, se reconnaître et se développer et s'épanouir en relation avec autrui, le regard toujours porté sur un présent commun et une histoire commune, lorsqu'il s'agit de reconnaître les lois de la vie sociale et de les accepter, alors on saisit aussi que le relativisme, le constructivisme et le nihilisme actuels sont un poison mortel qui mène à l'agonie et à l'outrecuidance.

Gerhard von Scharnhorst nous a montré un autre chemin – c'est pourquoi, de s'intéresser à lui et à sa biographie ne peut qu'être un contre-poison.

Klaus Hornung s'intéresse aussi aux opinions «courantes» concernant Scharnhorst et les réformes prussiennes et écrit à ce sujet: «De tels jugements montrent notre curieuse attitude du présent envers l'histoire, qu'on ne veut pas vraiment prendre en compte «telle qu'elle fut réellement», mais qu'on cherche à instrumentaliser comme «politique de l'histoire» au service des situations idéologiques et de domination du moment, en quelque sorte comme un «choix de matériel utilisable librement» pour étayer les opinions et les objectifs du présent.»

De ce point de vue, il semble qu'un regard objectif et dénué de préjugés sur l'époque et la personne de Gerhard von Scharnhorst soit

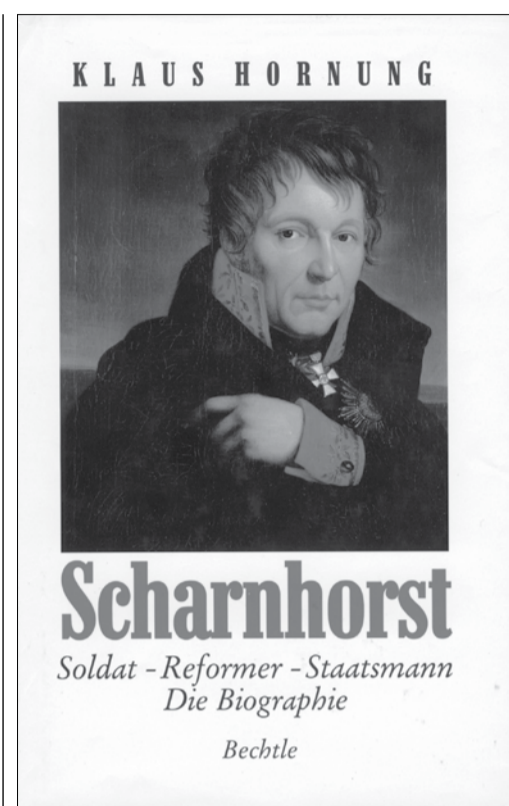
gênant, du fait qu'une discussion honnête pourrait mener vers les sources d'un patriotisme politique allemand sain et vers une prise de conscience nationale.

Un renouvellement pour la défense des valeurs

Klaus Hornung reconnaît dans les efforts des réformateurs prussiens, dans les années autour de 1800, la tentative de se libérer d'une domination au caractère impérial. Non pas de façon abrupte et révolutionnaire, mais prudemment et pas à pas, non pas avec agressivité – Scharnhorst critiquait toute forme de guerre d'agression –, mais dans le sens d'un renouvellement pour la défense des valeurs.

A l'époque, ce fut l'empereur *Napoléon I*, qui voulut soumettre le monde entier au nom du «progrès». Selon Hornung, les réformateurs, compagnons de Scharnhorst, visaient «à renouveler de fond en comble la société et l'Etat» et à tenir compte de ce que *Clausewitz* formula en 1805: «Il ne doit pas y avoir, pour le bien des peuples, une deuxième Rome; quelle que soit la nouvelle création ressortant de la crise politique, on ne peut attacher des nations entières à un seul char triomphal». Selon Hornung «ce fut le modèle des réformateurs et des patriotes»: «Leur conception se résumait en un cosmos fait de peuples et d'Etats égaux en Europe dans le cadre duquel le «patriotisme» et l'esprit civique pouvaient s'épanouir, alors que l'empire napoléonien se présentait de plus en plus comme un renouvellement de l'ancienne volonté française de domination au moyen de l'idée révolutionnaire, universelle, émancipatrice et dominatrice.»

Selon Hornung, Scharnhorst «avait choisi de s'opposer aux tentations révolutionnaires et de choisir la réforme de l'Etat grand au cours de l'histoire.» Son programme consistait en «la conservation grâce à des transformations apportant des améliorations». Il refusait une «conception individualiste et égoïste selon laquelle les mécanismes de l'Etat n'étaient conçus que pour des intérêts individuels». Son idéal était «une construction politique de la société, dans laquelle il y avait un échange entre la liberté et l'autorité, une affirmation de personnes libres capables de se tourner vers autrui. La vision



ISBN 978-3762805380

de Scharnhorst était celle «d'un centre raisonnable et réformateur.»

Scharnhorst passe pour le réformateur de l'armée prussienne; dans une époque où l'Allemagne risque d'être prise dans un nouveau système de mercenariat moderne, où même des officiers haut-gradés de la Bundeswehr exigent des «combattants archaïques» et non plus des «citoyens en uniforme», il serait temps de se souvenir des aspects positifs de l'ancien système.

Scharnhorst exigeait de ses soldats de se comporter en «citoyens capables d'une pensée politique et ayant assez de caractère pour prendre des décisions», ayant le «sens de responsabilité pour la communauté». Il s'engageait pour que «l'officier soit un modèle» qui apparaisse comme quelqu'un au «caractère intègre, plein de dignité et de camaraderie, ayant le sens de ses devoirs et un esprit de corps, de même que le sens du patriotisme, s'appuyant sur les modèles anciens et leur force morale». Il voulait que chacun soit capable «d'analyser sans préjugés les situations internes et externes de la communauté». Responsabilité à diriger signifiait pour lui s'engager avec toutes ses forces, afin d'assurer «l'existence, la liberté et la pérennité de la communauté».

Scharnhorst se présentait comme défenseur d'une nouvelle conception de l'Etat et de la politique, pour un Etat fort à l'extérieur et «à l'intérieur prônant la liberté et la vertu. Il fallait s'appuyer sur la réalité culturelle et spirituelle du peuple, une communauté permettant à tout un chacun de s'identifier et respectant la dignité de ses membres, la protégeant et lui assurant une force grâce aux échanges réciproques entre liberté et autorité».

Il fut un temps, après la Seconde Guerre mondiale, où, en Allemagne, on s'appuyait ouvertement sur les idéaux de Scharnhorst. En 1965, le ministère allemand de la Défense publia un «décret de tradition» dans lequel on rendit hommage à Scharnhorst. Ce décret rappelait les vertus et la tenue exigées des soldats par Scharnhorst: «Sincérité et justice, respect de la dignité humaine, générosité et esprit chevaleresque, esprit de camaraderie et prévention, courage et dévouement, sang-froid et dignité tant dans le malheur que dans le succès, retenue dans son apparition et dans son style de vie, discipline tant dans ses pensées que dans le langage et le corps, tolérance, fidélité de l'esprit et crainte de Dieu.»

Ce sont des vertus et un comportement qui devraient faire l'objet de réflexions non seulement de la part des soldats d'aujourd'hui, mais aussi des citoyennes et citoyens de n'importe quelle classe sociale. Cette biographie de grande valeur de Gerhard Scharnhorst, rédigée par Klaus Hornung, peut être d'une grande aide.

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* – journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative Zeit-Fragen qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

- Je commande un abonnement annuel au prix de 198.– frs / 108.–
- Je commande un abonnement annuel au prix d'étudiants de 99.– frs / 54.–
- Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.– frs / 58.–
- Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.– frs / 185.–
- Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.
- Veuillez nous envoyer _____ exemplaires gratuits d'*Horizons et débats* n° _____ pour les remettre à des personnes intéressées.

Nom / Prénom: _____

Rue / N°: _____

NPA / Localité: _____

Téléphone: _____

Date / Signature: _____

A retourner à: *Horizons et débats*, case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51
CCP 87-748485-6, *Horizons et débats*, 8044 Zurich

Assurer le bien-être de tous – tous ensemble

Interview de Françoise D. Alsaker, professeur de psychologie à l'Université de Berne

Horizons et débats: Madame Alsaker, nous avons étudié les matériaux que vous avez développés. Vous les avez écrits avec tout votre cœur et ils témoignent de votre empathie pour les enfants. Alors, la question se pose de savoir ce qui vous a amenée à vous occuper de ce thème.

Françoise Alsaker: C'est au cours de mes recherches pour ma thèse sur l'estime de soi que je suis tombée sur ce thème. Pendant mes études, je me suis plutôt occupée de dépressions et de problèmes semblables. Ensuite je me suis occupée de recherches sur l'estime de soi-même, et j'ai cherché ce qui influence l'estime de soi-même chez les adolescents de 10 à 16 ans. J'ai d'abord examiné les thèmes courants comme la puberté, les résultats scolaires etc. J'ai travaillé en collaboration avec Dan Olweus, pionnier en ce qui concerne le harcèlement moral. Dans ce projet se trouvaient beaucoup de données sur le harcèlement moral et je me suis bientôt aperçue qu'en introduisant le thème du harcèlement moral dans la problématique de l'estime de soi, les autres thèmes n'avaient pour ainsi dire plus d'importance. Cela veut dire que l'expérience du harcèlement moral, donc le fait d'être traité de façon indigne, était si forte que tous les autres facteurs qui influencent l'estime de soi se sont retrouvés à l'arrière-plan. Ensuite, j'ai commencé à analyser plus de données, à approfondir ces questions et j'ai commencé à réfléchir: nous savons quelque chose seulement à partir de l'âge de 10 ou 11 ans. Mais comment cela se passe-t-il au cours des années précédentes? Donc, si nous voulons donner aux enfants la protection qu'ils méritent, il faudrait voir ce qui se passe à l'âge préscolaire. Dans les groupes d'âge plus jeunes, rien n'a été fait jusqu'à présent parce qu'on a toujours travaillé avec des questionnaires, ce que l'on ne peut pas pratiquer avec les petits enfants. Par ensemble avec une étudiante intéressée, j'ai commencé à faire des observations. Nous sommes allées dans des crèches. Nous n'avons pas observé et interrogé les enfants les plus petits, mais nous avons commencé par les enfants ayant 4 ans et demie et 6 ans. Sur la base d'interviews avec les enfants et les monitrices, nous avons réellement trouvé quelque chose qui ressemble au harcèlement moral à l'école. Nos instruments n'étaient cependant pas au point et il y avait encore beaucoup de choses à faire. Nous avons découvert, par exemple, que les parents d'enfants qui se font exclure ont dit que les enfants étaient stressés. Ils cherchaient la proximité des adultes et avaient mal à la tête et au ventre. Il existait donc vraiment un rapport entre ce que les monitrices de la crèche ont observé et ce que disaient les parents de leurs enfants. C'était pour moi le début d'un intérêt approfondi pour le groupe plus jeune. Mais justement, c'était le début et lorsque je suis venue en Suisse en 1992, j'ai eu l'occasion de donner des cours sur la prévention du harcèlement moral. A l'époque, j'ai travaillé avec le programme d'Olweus. C'était une des choses que j'ai faites, et puis j'ai vu la possibilité de lancer un projet pour faire une étude plus large au sujet du harcèlement moral au jardin d'enfants.

C'était un projet de recherche du Fonds national?

Oui, c'était le premier. En quelque sorte, j'ai dirigé deux grands projets au sujet du harcèlement moral au jardin d'enfants. L'un en 1997, avec deux doctorants, aujourd'hui mes collègues, Stefan Valkanover et Sonja Perren. Le programme *Be-Prox* a été développé surtout en collaboration avec Stefan Valkanover. Nous avons voulu développer un programme qui tienne compte du quotidien des enseignants. Nous ne voulions pas simplement leur donner une brochure en leur disant que c'est de telle ou de telle manière qu'il faut agir. Dans le développement de notre programme, il y avait deux mots-clés: le travail proche de la vie pratique et la flexibilité. Si quelque chose doit être utilisé, il faut pouvoir l'intégrer dans le quotidien. Un autre principe était de tenir étroitement compte de la capacité d'agir des enseignants. Stefan Valkanover a lui-même été enseignant et pour nous il était très important de pouvoir dire: la plupart des gens auraient des possibilités d'agir, mais ils ne les voient pas. C'est ce qui doit être renforcé. C'était très important pour nous d'établir une coopération avec les enseignants du jardin d'enfants qui ont participé.

Sensibilisation – le harcèlement moral est un très grand problème pour tous les enfants

Pourriez-vous présenter brièvement le programme Be-prox?

En février, un nouveau livre va paraître dans lequel j'ai décrit ce programme de façon détaillée. Dans la partie concernant *Be-prox*, les six pas du programme *Be-prox* sont décrits.

Le premier pas consiste d'abord en ce que j'appelle la sensibilisation. Cela veut dire, je dois me rendre compte que le harcèlement moral représente un très grand problème pour les enfants. Et cela pas seulement pour les enfants qui subissent le harcèlement moral, mais aussi pour les autres enfants du groupe qui en sont témoins. Il faut se rendre compte que les adultes jouent un rôle très important et qu'ils ont une très grande responsabilité. Pas forcément pour le déclenchement du harcèlement moral, mais en tout cas pour la maintenance du harcèlement moral. Et cela veut dire qu'ils ont aussi la possibilité d'intervenir très tôt et d'arrêter le harcèlement moral. Très tôt cela veut dire avant que ça devienne un problème consolidé. Rendre les gens conscients du harcèlement moral fait partie de la sensibilisation. C'est un pas pour lequel nous disons clairement qu'il faut qu'on se décide si on veut travailler contre le harcèlement moral ou si on ne le veut pas.

Apprendre à être attentif – reconnaître le harcèlement moral sous toutes ses facettes

Le deuxième pas est d'apprendre à être attentif. Il faut apprendre à connaître toutes les finesses désagréables du harcèlement moral ou en tout cas apprendre à les reconnaître, spécialement les structures du harcèlement moral. Et c'est ce que nous discutons le plus largement avec les enseignants. Il n'y a aucun élément dont on peut dire que, si cela arrive, c'est du harcèlement moral. Celui-ci dépend de beaucoup d'actes, de jeux de pouvoir etc. Cela veut dire que dans cette phase il faut apprendre à observer. Comment on le fait – c'est toujours une chose très individuelle.

En parler – briser le silence

Le troisième pas est d'en parler. Il faut parler avec les enfants, avec les élèves de cette thématique. Cela veut dire briser le silence, parce qu'un composant du harcèlement moral est le silence et pour cette raison il est important de briser le silence. Et il y a bien sûr beaucoup de possibilités. L'expérience que nous avons faite au courant des années, c'est que beaucoup d'enseignants ont peur de parler de violence et de harcèlement moral. Comme si cela apparaissait seulement à partir du moment où l'on en parle. Il y en a beaucoup qui ont l'impression que tout va bien chez eux, et que cela deviendrait un problème seulement s'ils en parlaient.

Le problème est-il que beaucoup de gens détournent le regard au lieu d'en parler?

Oui, exactement. Et la peur de parler de choses difficiles. Quelque chose comme: Qu'est-ce qui arriverait si je commençais à parler de harcèlement moral dans ma classe? Et là nous avons commencé à dire qu'il ne faut pas nécessairement commencer par parler de violence, mais commencer par parler de bons sentiments. On peut parler de ce qui fait plaisir en classe, quand on est ensemble avec d'autres enfants, et à partir de là on peut dire qu'il y a d'autres choses qui ne font pas autant plaisir etc. Nous avons fait de bonnes expériences avec ça. C'était le troisième point, «en parler», «thématiser la violence». Une partie de ce point est aussi de dire que le harcèlement moral n'est pas seulement l'affaire d'une victime et de celui qui exerce le harcèlement moral, mais que tous ont une responsabilité.

Le bien-être de tous est fixé par un contrat commun

Le quatrième pas est de discuter un contrat avec les élèves. Il s'agit de trouver le consensus comment se comporter dans la classe pour que le bien-être pour tout le monde soit assuré. Il s'agit de convenir d'éviter les mauvais comportements, mais aussi de garder le regard vers ce qui est positif. C'est-à-dire qu'il faut fixer «ce que nous voudrions», «qu'est-ce qui donne un sentiment de bien-être dans la classe?» etc. Et nous soulignons évidemment toujours que ce contrat doit être une collaboration entre les enseignants et les élèves. Ce ne sont pas seulement des règles qu'on met sur la table. Il faut qu'un sentiment de coresponsabilité naisse dans la classe, l'élément participatif est très important.

Cela veut dire qu'on prend les élèves au sérieux dans cette situation.

Oui, exactement.

On ne dit pas: nous allons régler ça pour vous, mais les enfants doivent participer comme partenaires.

Oui, exactement. Nous réglons cela ensemble et c'est la même chose quand nous parlons du thème de l'intervention, nous devons la régler ensemble. Et pas les élèves ou nous tout seuls. Cela doit vraiment se faire ensemble. Et c'est là que nous avons fait l'expérience qu'aussi bien les enfants au jardin d'enfants que les élèves plus âgés prennent cela vraiment au sérieux. C'est «leur» contrat qui est appelé de différentes manières, par exemple Charte, Accord etc. Mais ils le signent tous et il est pris au sérieux.

Veiller de façon conséquente à ce que l'accord soit tenu

Le prochain point – le cinquième –, c'est quand on a déjà un accord, il faut faire en sorte que cet accord soit imposé et tenu; et là nous arrivons à un thème difficile: être conséquent, agir en conséquence, cela signifie aussi des sanctions. Mais dans notre langage, des sanctions ne sont pas toujours quelque chose de négatif. Des sanctions peuvent aussi être positives. Par exemple il faudrait toujours réagir conséquemment de façon positive lorsque le contrat est tenu. Et lorsque le contrat n'est pas tenu, il y a une nette intervention. C'est clair. Si on a un contrat et que personne ne s'occupe de voir si on s'y tient ou pas, alors le contrat n'a pas de sens.

Pour les enfants c'est toujours quelque chose d'important de pouvoir se rendre compte que l'adulte veut, ensemble avec eux, de la protection de tous. Beaucoup d'enfants sont aujourd'hui habitués à beaucoup de paroles vides, de menaces vides ...

Exactement. Les parents aussi, beaucoup d'adultes profèrent beaucoup de «menaces» vides qui ne seraient même pas nécessaires, et qui ne sont d'ailleurs jamais tenues. Mais les conséquences proférées sont ignorées par les enfants. Ils pensent: Oui, oui, il va se calmer.

Pour le sentiment de l'enfant, il est très important de remarquer que sa parole est importante, mais aussi celle des autres. C'est un processus social de savoir que je peux me fier à la parole de l'autre. C'est très important pour l'état d'esprit de l'enfant.

Oui, c'est une partie du fait «d'être conséquent». Mais comme je viens de dire c'est

quelque chose de très difficile pour beaucoup de gens. Et l'expérience montre que les enseignants qui l'exercent vraiment, disent qu'au début il faut un peu plus de travail. Il faut être pleinement présent, il faut toujours faire attention et être vraiment conséquent. Qu'on ait plutôt envie de n'avoir rien vu est compréhensible, mais lorsqu'on agit de façon conséquente, on récolte plus tard les fruits de ce comportement conséquent. C'est l'expérience que font ceux qui tiennent le coup.

Un enfant qui a déjà appris à s'imposer, qui en a déjà fait son style de vie ne se rend pas si facilement.

Oui, c'est juste.

Lorsqu'on n'est pas conséquent en tant qu'adulte, rien ne change pour l'enfant. On doit savoir que quelques excuses rapides ne suffisent pas. Ils disent souvent: pardon, je ne le ferai plus jamais. Je ne l'ai pas fait exprès, c'était seulement une blague.» Ils pensent que c'est en ordre comme ça et continuent comme avant.

Oui, exactement. C'est ce que nous avons souvent vu. Nous avons souvent vécu ça dans nos cours, l'importance du comportement conséquent. Par exemple nous avons remarqué que quelques enseignants, qui se sont rendu compte après un engagement conséquent que cela avait fait de l'effet, ont relâché leurs efforts. Et le plus souvent, ce que vous venez de dire est arrivé. Tout a recommencé. Alors quelques enseignants avaient l'impression que «cela ne sert à rien». Il était très important alors que nous y soyons et que nous ayons pu leur parler et réfléchir avec eux à la situation: qu'est-ce qui est arrivé au juste? La plupart d'entre eux se sont ensuite rendu compte qu'ils n'y faisaient plus attention et ne réagissaient plus de façon conséquente. Beaucoup ont aussi eu la réaction: «Alors faut-il toujours y faire attention, tout le temps?!»

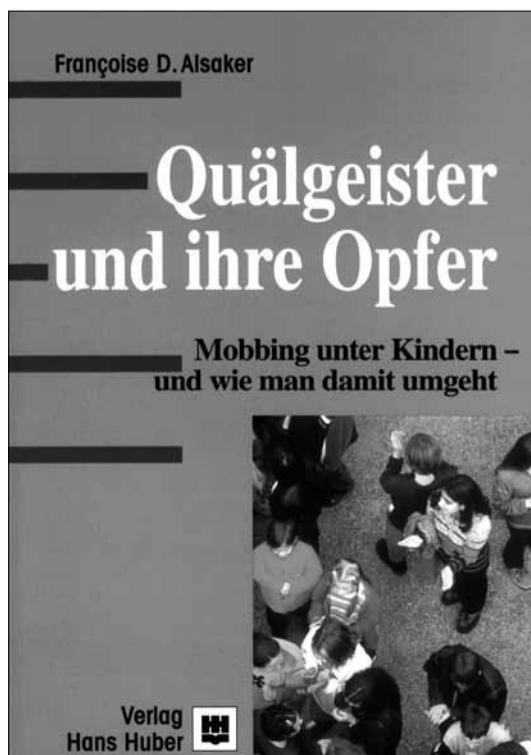
... et être stricte!

Exact. Et il a été alors intéressant d'observer que les participants ont vu clairement qu'il fallait reprendre la situation en main et garder le contrôle, et qu'ils se sont aussi rendu compte de l'aspect suivant: «Maintenant la situation et toute l'ambiance s'améliore». Cela leur donne bien sûr un sentiment de compétence. C'est en effet bon de se rendre compte: «Au fait j'ai la situation en main, bien sûr jamais à 100%, mais j'ai beaucoup à dire.»

Renforcer les ressources

Dans le dernier pas de notre programme, il s'agit de renforcer les ressources. Il faut renforcer les compétences sociales des enfants. On sait aujourd'hui que ceux qui exercent le harcèlement moral ont au fait de très bonnes compétences sociales, dans le sens de l'intelligence sociale; ils savent très bien ce qui se passe dans le groupe, ils comprennent les émotions des autres etc. Ce qui leur manque, ce sont plutôt les normes et la motivation de réaliser des valeurs morales. Cela veut dire qu'il ne faut pas renforcer leurs compétences en général. On pourrait par exemple apprendre aux victimes du harcèlement moral à dire non, ou bien la compétence de faire respecter ses propres limites. Et avec les enfants qui exercent le harcèlement moral, il faut en effet travailler avec des normes morales et avec des règles. Un autre problème est l'empathie qui manque souvent chez ceux qui font du harcèlement moral. Bien qu'ils aient une compréhension des émotions, ils ont à peine de la compassion pour la victime. C'est une question ouverte de savoir si on peut remédier à cela aussi facilement. Autant que je sache, cela n'a pas fait l'objet de recherches continues. Mais ce qu'on peut faire c'est de renforcer l'empathie chez les autres enfants. Donc les enfants qui ne sont pas directement concernés, mais qui représentent de grandes ressources dans le groupe. Je pense qu'en renforçant les ressources des enfants qui ne sont pas directement concernés, on peut déjà faire beaucoup.

Il y a beaucoup d'enfants qui disent avoir bien remarqué ce qui se passe, mais n'avoir rien fait.



«Assurer le bien-être de tous ...»

Suite page 9

Oui, c'est le grand groupe des spectateurs passifs. Le travail avec le courage civique appartient aussi au sixième pas de notre programme. Beaucoup d'enfants qui restent en marge se sentent très mal à l'aise dans les cas de harcèlement moral, mais ils ne savent pas bien que faire. Pour que les enfants apprennent à voir leur responsabilité, il est important de dire: «Chacun peut faire quelque chose!» Grâce au travail avec le contrat et les discussions sur ce qu'il faudrait faire au cas où le contrat ne serait pas tenu, tous les enfants ont une possibilité d'agir. Cela veut dire par exemple que tous doivent essayer de stopper les cas de harcèlement moral, et si l'on n'arrive pas à le faire soi-même, chercher un enseignant. Cela veut dire aussi qu'avec le contrat et les actions conséquentes convenues, on a une tâche très claire.

On peut renforcer beaucoup de choses au sein du groupe, ce qui rend le développement du harcèlement moral plus difficile. On peut faire en sorte qu'il n'y ait plus d'enfants exclus. Mon collègue Stefan Valkanover, qui a été professeur de sport, souligne par exemple combien il est important de ne pas laisser simplement aux enfants la formation des équipes dans le sport. C'est le devoir des enseignants de former des équipes. Ce sont au fait beaucoup de petites choses qui font finalement l'ambiance dans un groupe.

Dans le matériel pédagogique de la Croix-Rouge au sujet du droit international humanitaire, on a ressorti assez exactement ce que vous venez de dire. L'être humain est toujours témoin, dans chaque situation de harcèlement moral il est témoin, et il doit apprendre à agir dans le sens de l'éthique. Dans cet ouvrage, des situations concrètes du quotidien scolaire et de l'entourage, de l'histoire etc. sont représentées, avec lesquelles les enfants doivent apprendre à agir comme témoin, à décider d'agir ...

Ou bien à aller chercher quelqu'un.

Nous avons fait cela à l'école et cela a eu de très bons résultats pour les enfants. Ils ont commencé à prendre plus de responsabilités. Oui c'est exactement comme ça que ça marche. Je pense qu'avec cela ils voient plus clairement leur responsabilité, et je pense aussi que, s'ils reçoivent l'outil approprié, ils ne se sentent plus tellement livrés aux événements ou sans défense. Les enfants ne réagissent souvent pas parce qu'ils ne savent pas que faire. Et ils se posent aussi de plus en plus la question: «Est-ce que cela me regarde ou est-ce que cela ne me regarde pas?» J'ai souvent dû discuter cette question lors de soirées de discussion avec les parents. Il y a des parents qui demandent comment pouvoir tenir leur enfant en dehors de tout cela. Et cela veut dire qu'ils disent aux enfants qu'il vaut mieux ne pas y regarder pour ne pas être impliqué. Et avec cela il y a le danger que les enfants signalisent de la faiblesse. Et cela ne les immunise pas contre le harcèlement moral. Mais je pense que toutes ces approches disant que les enfants doivent s'immerger et chercher de l'aide, ne sont valables qu'à partir du moment où cela a été vraiment discuté avec les enfants. Car avec cela ils savent que dans le pire des cas une personne adulte interviendrait réellement. Ils doivent absolument avoir la certitude qu'ils ne sont pas seuls, car c'est ce dont beaucoup ont peur. Ils ont peur que personne ne les aide si ceux qui harcèlent les autres s'attaquent à eux aussi. Mais lorsqu'ils savent que quelqu'un est derrière eux, ils se sentent plus forts. Pour cette raison, je suis clairement de l'avis que ces processus doivent impérativement être accompagnés par des adultes responsables.

Savez-vous ce qui existe ailleurs en Suisse, à part ce que vous avez fait, vous et votre collègue? Est-ce que d'autres initiatives existent?

Non, je n'ai pas une vue d'ensemble systématique. Je connais Szaday qui donne des cours au sujet du *No-blame-Approach*. Ce ne sont pas vraiment des programmes de prévention contre le harcèlement moral, mais c'est un bon instrument dans beaucoup de conflits compliqués. Il y a aussi le *Themenzentrierte Theater (TZT)*® (théâtre centré sur des thèmes) qui offre des interventions

et travaille avec nous. Beaucoup de conseils d'éducation offrent aujourd'hui de l'aide dans des interventions. Je sais aussi que la *Croix-Rouge* offre certaines interventions, je sais que la *Berner Gesundheit* offre quelque chose sur le fond de mes travaux; mais autrement je n'ai que peu d'informations.

Je sais aussi que beaucoup de privés offrent maintenant quelque chose. Ce qui m'interpelle parfois, c'est qu'il y a des gens qui transmettent qu'il faut une intervention de l'extérieur pour résoudre des problèmes de harcèlement moral. Là, je ne suis pas d'accord, je pense qu'il faut le savoir et un peu de courage, et il faut le renforcement de la capacité d'agir, et donc au début un certain soutien. Mais d'inviter un expert chaque fois, cela je ne le trouve pas juste. Et je pense que c'est aussi contreproductif; lorsque nous avons une situation de harcèlement moral dans une classe, si je vais chercher quelqu'un pour résoudre la situation, qu'est-ce qui va arriver la prochaine fois? Alors je suis de nouveau tout aussi sans défense.

Cela donne le sentiment qu'il faut que quelqu'un vienne, qui n'est pas dans la classe et qui doit résoudre le problème.

Exactement, cela voudrait dire que je ne suis pas capable de le faire ou bien que cela ne me regarde pas. De l'autre côté, il y a parfois des situations qui ont déjà tellement dégénéré que tout le monde est dépassé parce qu'on n'a pas réussi à prendre les choses en main au bon moment. Lorsque des enseignants, des écoles, des parents, différentes familles sont tellement concernés, il faut souvent des experts de l'extérieur.

Pour que chacun ait le sentiment de l'impartialité.

Oui et je pense que si tout le monde est concerné, ils n'y arrivent vraiment plus. Ils n'ont plus confiance les uns dans les autres et ne peuvent plus juger la situation assez objectivement, il y a trop d'émotions.

Dans le canton de Thurgovie et de Saint-Gall, il y a des communes qui ont introduit des «Journées de politesse» avec bien du succès. Il existe une commune où l'on a déjà réfléchi à engager des personnes âgées qui interviennent dans des vestiaires etc. Maintenant les enfants ont commencé eux-mêmes à prendre la responsabilité et à veiller que tout se passe dans le calme.

J'en ai entendu parler il y a quelque temps. Il y avait à Saint-Gall quelques écoles dans lesquelles certaines règles de politesse ont été réintroduites, par exemple que l'on se salue mutuellement. Je trouve toutes ces initiatives très intéressantes. Parce que ce sont des initiatives très positives. Naturellement, on n'élimine pas les problèmes avec ça. Mais ils apportent une ambiance plus positive, ce qui est en général bon pour la prévention de problèmes sociaux entre les enfants. Toutes ces initiatives appartiennent au sixième pas de notre programme: renforcer les ressources. Avec tout cela, on active les ressources et l'on crée un climat positif. On peut aussi le voir comme un système fermé: plus ma classe ou moi nous investissons du temps dans des activités positives, moins il reste du temps pour des altercations négatives. Et je pense que tout ce qui contribue à une ambiance positive dans un groupe ou dans une classe vaut de l'or.

C'est ce que nous avons aussi constaté dans les écoles. Dans ce contexte, nous avons voulu vous poser la question de savoir où vous voyez les causes de la propagation de tous ces phénomènes dans les écoles et aussi dans la société.

Vous parlez du harcèlement moral. Le harcèlement moral n'est en soi pas un nouveau phénomène. Avant les premières études d'Olweus dans les années 1970, on n'a pas encore recueilli des données, mais on a la littérature dans laquelle on a toujours décrit des cas de harcèlement moral. Les causes en sont multiples. Il faut en tout cas un potentiel d'agression chez certains enfants dans un groupe. Sans celui qui harcèle, il n'y a pas de harcèlement moral. A la question de l'influence des structures de la société, il est plus difficile de répondre. Olweus a une fois fait des recherches pour savoir si dans de grandes écoles il y a plus de harcèlement moral que dans de petites écoles. Il n'a pas trouvé de différence. Il n'y a pas non plus une différence

entre les villes et la campagne. On a essayé de trouver une relation entre le harcèlement moral et la pression en ce qui concerne les performances. Alors il devrait y avoir davantage de harcèlement moral dans les écoles secondaires et au lycée. Nous avons fait cette recherche en 1994/95 en Suisse. Nous avons fait des recherches en même temps en Suisse et en Norvège, et il n'y a pas de différence. Il y avait davantage de harcèlement moral au collège (Realschule). Ce qui signifie qu'il y avait davantage de harcèlement moral là où il y avait davantage d'enfants ayant d'autres problèmes.

Cela est-il dû à la mauvaise estime de soi?

Oui, cela certainement aussi, mais le plus important c'est le potentiel d'agression. Ce qui déclenche le harcèlement moral plus tard, ce n'est au fait pas encore tout à fait clair. Dans certaines situations ce sont certaines angoisses de perdre certains privilèges. On s'attaque alors à une personne dont on attend qu'elle pourrait mettre en danger ces privilèges. Cela peut être une nouvelle fille dans une classe qui pourrait devenir la nouvelle amie d'une autre fille. Mais ce n'est pas nécessairement le cas. Cela a beaucoup plus à faire avec le pouvoir. Cela veut dire que le harcèlement moral donne vraiment du pouvoir à ceux qui l'exercent. Cela veut dire alors qu'il doit y avoir des enfants qui veulent avoir beaucoup de pouvoir. On ne trouve pas chez ceux qui harcèlent les autres peu d'estime de soi. Ce ne sont pas eux qui ont peu d'estime de soi. Ils sont relativement bien intégrés. Les enfants qui ont réellement peu d'estime de soi et aussi des sentiments dépressifs, ce sont les victimes du harcèlement moral et surtout les enfants agressifs, victimes du harcèlement moral eux-mêmes. Ce sont les enfants agressifs qui n'ont pas de contrôle sur l'exercice de l'agression. Cela veut dire qu'ils ne l'utilisent pas à des fins concrètes ou contre des enfants définis, mais ils sont agressifs impulsivement et ce sont souvent des enfants aux comportements caractéristiques. Ce sont souvent des enfants qui ont des problèmes d'attention, quelque peu hyperactifs et agressifs impulsivement, c'est ce que nous trouvons assez souvent. Ils font des choses qui dérangent les autres enfants. Et ces enfants qui dérangent les autres ont en effet une mauvaise image d'eux-mêmes. Ceux qui exercent le harcèlement moral sont manipulateurs. Nous avons maintenant des résultats de recherche que les adolescents qui harcèlent les autres à 12 ans, ont été estimés par les enseignants au jardin d'enfants plus manipulateurs que les autres. On peut dire, bon, mais pourquoi ces enfants sont-ils comme ça, pourquoi recherchent-ils le pouvoir déjà au jardin d'enfants? Qu'est-ce que c'est au juste? Le principe général est qu'on fait ce qui rapporte. Ces enfants doivent avoir fait l'expérience que leur comportement vaut la peine et le sentiment est là, et ils continuent. Le hasard peut aussi jouer un rôle, ils exercent ce genre de pouvoir, ils peuvent simplement le faire parce qu'on pense – ce qui est faux – que les enfants sont des enfants, et ainsi ils apprennent que c'est un comportement qui a du succès.

Ils y gagnent.

Oui, ils y gagnent.

Avez-vous aussi constaté s'il y a un rapport avec le comportement des parents ou avec la consommation de médias?

Nous ne l'avons pas fait. Nous n'avons pas de résultats clairs. Ce que nous avons comme données concernant les parents, ne donne pas une image claire, et pour cette raison nous ne l'avons pas publié. C'est au fait une question ouverte, mais ils peuvent aussi apprendre un certain comportement de pouvoir à la maison. C'est ce qui peut arriver avec l'apprentissage sur le modèle ou avec un manque d'intervention, parce que les parents ne savent pas bien comment se comporter. Et là, ce comportement rapporte trop à l'enfant.

Vous avez dit comment vous réagissez en appliquant les six pas lorsque toutes ces situations de harcèlement moral sont déjà là. Même si la situation n'en est pas encore là, tout cela est aussi préventif.

Comment les parents peuvent-ils protéger leurs enfants de façon préventive, que peuvent faire les enseignants? Vous y avez

déjà répondu en partie. Et qu'est-ce qu'il faudrait au niveau de la société? Nous avons lu vos matériaux et nous avons pensé qu'il faudrait qu'il y ait un consensus dans l'ensemble de la société, cette brèche que vous avez créée avec votre concept que l'on devrait s'y joindre et dire: ensemble, nous y arriverons! Les six pas que je viens de décrire représentent pour nous avant tout de la prévention. Mais lorsqu'il y a harcèlement moral, on peut procéder d'après les mêmes principes. Je pense que ce que les enseignants peuvent faire pour travailler de façon préventive est assez clair: être vigilants et prendre leurs propres responsabilités. Pour les parents, cela dépend si nous parlons de parents d'enfants agressifs ou d'enfants victimes de harcèlement moral. Sur la base de ma dernière étude, nous avons trouvé, ce qui est étonnant, que les soi-disant victimes passives ne se retrouvent pas forcément victimes à l'école et ne sont pas non plus des victimes à 12 ans. Cela ne veut pas dire que des enfants qui sont des victimes une fois le restent toujours. Mais des enfants qui sont agressifs et qui sont victimes de harcèlement moral, donc les victimes agressives, on les retrouve deux ans plus tard toujours dans un rôle hautement agressif. Et même lorsque ces enfants ont 12 ans, nous constatons que la moitié d'entre eux est toujours dans le rôle de la victime. Ce sont pour moi les enfants qui sont le plus en danger. Avec les enfants qui montrent un comportement agressif, il faut vraiment être conséquent. Des enfants de 5 à 6 ans présentant un comportement agressif, surtout physique, mais aussi d'autres formes, sont vraiment très en danger. Ils risquent de développer une carrière de harcèlement moral. Lorsque des enfants sont incontrôlés et agressifs, il faut chercher de l'aide pour leur donner une chance, pour que dans le groupe de pairs ils ne deviennent pas eux-mêmes victimes de harcèlement moral. Pour la société en général, il faut plus de cohésion. Il faut prendre au sérieux les droits de l'enfant. Nous devons prendre au sérieux la problématique déjà très tôt, et nous devons intervenir par conséquent pour que les enfants agressifs aient une chance de changer leur comportement, qu'ils se rendent compte que l'autre chemin vaut davantage la peine.

Donc, c'est nous les adultes qui sommes responsables de leur donner un écho. Il y a beaucoup d'enfants qui ont fait l'expérience pendant des années que leur comportement négatif leur rapporte, que cela leur procure beaucoup d'attention. Et là il faut faire demi-tour et dire: écoute, si tu te comportes de façon positive, tu en profiteras davantage. Finalement, c'est aussi pour le développement de toute la société un processus important. Les enfants au jardin d'enfants seront des adultes dans vingt ans et ils devraient alors contribuer à un développement de la société dans une direction positive.

Eh oui, justement. Il y a toujours eu des voix critiques au début, c'était au milieu des années 1980, lorsque le programme d'Olweus a été réalisé en Norvège, des voix qui disaient que lorsqu'on empêche ceux qui exercent le harcèlement moral dans leur comportement, cela pourrait être un désavantage pour leur santé psychique. C'était à l'époque où l'on pensait qu'on est agressif, parce qu'on n'a pas assez d'estime de soi. Cela n'est pas le cas. Le harcèlement moral ne survient pas à cause d'une mauvaise estime de soi. Ce que nous avons trouvé alors, c'était que dans les classes où le harcèlement moral a diminué, ceux qui avaient harcelé les autres profitaient aussi du changement positif. Les adultes doivent vivre en modèle, cela exige du respect, de l'écoute et de la prise au sérieux.

Là il faut tenir compte de l'importance des médias.

C'est clair, les modèles des médias. Dans la recherche sur la violence on sait qu'il y a des rapports clairs entre les médias et la violence. On a des faits clairs. Qui voudrait le nier?

Je voudrais encore attirer votre attention sur la déclaration de Kandersteg, que j'ai initiée en 2007 pour atteindre un consensus social. La déclaration peut être téléchargée sur le site www.kanderstegdeclaration.com.

Merci de cet entretien.

Le nouveau livre de Françoise Alsaker intitulé «Mutig gegen Mobbing» paraîtra en février 2012 aux Editions Huber.

Déclaration de Kandersteg contre le harcèlement des enfants et de la jeunesse

Nous, soussignés participants à la conférence «Joint Efforts Against Victimization» (Unis contre le harcèlement) à Kandersteg/Suisse du 8 au 10 juin 2007, affirmons notre volonté de nous engager à long terme pour la promotion de relations sociales positives et la prévention de la violence et du harcèlement des enfants et de la jeunesse.

Considérants:

- Chaque jour, dans le monde, environ 200 millions d'enfants et d'adolescents sont harcelés et maltraités par leurs camarades.
- Tout enfant et adolescent a le droit au respect et à la sécurité. Le harcèlement viole ce droit de l'homme fondamental.
- C'est la responsabilité morale de tout adulte de garantir le respect de ces droits et de s'engager à promouvoir la santé et la citoyenneté de tous les enfants et adolescents. Bon nombre d'adultes aimeraient être

mieux informés à propos du harcèlement et des moyens d'y remédier de façon efficace.

- Le harcèlement est une forme d'agression comportant un abus de force dans les relations sociales. Le harcèlement est reconnu comme étant un problème à la fois sérieux mais aussi très complexe. Le harcèlement apparaît sous de nombreuses formes qui varient selon l'âge, le sexe et la culture et il inclut l'utilisation des technologies récentes.
- Les enfants et les adolescents victimes de harcèlement souffrent. Les problèmes de harcèlement causent des dommages psychologiques déjà chez les jeunes enfants et, pour certains d'entre eux, perdurent toute leur vie.
- De nombreux facteurs sont aujourd'hui connus, qui peuvent soit accroître les risques de harcèlement ou au contraire prévenir celui-ci. Des programmes de prévention ont été développés et utilisés avec succès dans différents pays.

- Les problèmes dus au harcèlement ne s'arrêtent pas aux problèmes des individus, tels que la santé physique et psychologique, les conséquences négatives sur le développement social ou la carrière scolaire. Les conséquences sont aussi lourdes pour la société: les coûts du harcèlement touchent les services scolaires, de santé publique et de justice ainsi que la productivité et l'innovation dans beaucoup de domaines.
- Le harcèlement nous concerne et nous touche tous.

Actions à mettre en place:

- Dire halte au harcèlement chez les enfants et adolescents en tous lieux de vie, de travail et de loisirs.
- S'efforcer de prévenir très tôt et de manière continue le harcèlement pendant toute l'enfance et l'adolescence. Dans ce but, cibler les facteurs à risque et les facteurs protec-

teurs connus; promouvoir des relations sociales positives.

- Former et soutenir tous les adultes impliqués dans l'éducation d'enfants et adolescents pour qu'ils puissent promouvoir des relations sociales positives et prévenir le harcèlement.
- Promouvoir des décisions politiques et favoriser l'implémentation de programmes de prévention basés sur des recherches scientifiques qui, d'une part, soient adaptés à l'âge, au sexe et à la culture des enfants et, d'autre part, incluent les familles, les pairs, les écoles et autres lieux sociaux.
- Effectuer des évaluations continues du succès des programmes mis en place pour garantir le respect des droits des enfants et de la jeunesse.

Kandersteg, Suisse, le 10 juin 2007

Source: www.kanderstegdeclaration.com/storage/French%20KD.pdf

«Le harcèlement moral n'est pas un jeu d'enfant» Manuel pour la prévention dans les jardins d'enfants et à l'école

hd. L'équipe d'auteurs très compétents Stefan Valkanover, Françoise D. Alsaker, Andrea Svrcek et Marianne Kauer a élaboré un excellent manuel destiné aux maîtresses de jardin d'enfants et aux enseignants du primaire pour accompagner le programme de prévention bernois contre le harcèlement moral et d'autres formes de violence au jardin d'enfants et à l'école. Ce qui rend cet

ouvrage unique en son genre, c'est qu'il permet aux équipes d'enseignants de se familiariser de manière autonome avec toutes les facettes émotionnelles et rationnelles de ce problème complexe et de développer ainsi une procédure appropriée à leur école, à leur commune. Il en résulte ainsi un procédé qui peut être effectué avec conviction par tous les participants au processus. Dans la préface, il est dit:

«Le harcèlement moral est une forme spéciale de l'expression de la violence. Il se dirige de manière systématique contre des victimes déterminées. Soit dans la salle de classe, dans la cour de récréation ou sur le chemin de l'école, ce sont souvent les harcèlements subtils et difficiles à reconnaître qui sont le plus dur pour les victimes. De temps à autre ce sont aussi des formes massives d'intimidation, de marginalisation et de violence qui sont utilisées et qui peuvent de plus en plus provoquer l'isolement de la victime. Le harcèlement moral n'est pas seulement une expérience négative pour les victimes mais aussi pour les coupables, les suiveurs et suiveuses, de même que pour ceux qui n'y sont pas activement impliqués, qui a souvent son origine déjà à l'âge du jardin d'enfants. Le but de cette fiche de travail est de soutenir les enseignants à reconnaître cette spirale de la puissance, le harcèlement et la marginalisation et de développer des stratégies d'action effectives contre le harcèlement moral.

Cet manuel est conçu pour les enseignants au jardin d'enfants et à l'école, qui désirent travailler régulièrement la question du harcèlement moral en collaboration avec d'autres enseignants. Ceci peut être effectué sous forme d'un cours avec une formatrice ou un formateur professionnel. Mais il est aussi possible qu'un groupe d'enseignants décide de travailler ce sujet en commun sans l'accompagnement de spécialistes extérieurs.

Cet ouvrage présente les divers sujets importants pour la prévention du harcèlement moral. Par des références à des chapitres de livres ou des séquences de films, par des propositions pour des tables rondes ou des groupes de travail et des propositions concrètes pour la mise en pratique (feuilles d'idées), cet ouvrage encourage les enseignants à se pencher sur la question du harcèlement moral au jardin d'enfants et à l'école.

Un travail de prévention durable au quotidien du jardin d'enfants et de l'école correspond à thématiser le harcèlement moral dans le cadre d'une classe, à élaborer des règles en commun avec les enfants et à y réfléchir régulièrement ainsi qu'à intervenir résolument lors de harcèlements. Tout cela peut être considéré non seulement comme prévention du harcèlement moral, mais aussi comme prévention d'autres formes de comportement inadapté, de dysfonctionnements développementaux et d'un mauvais climat en classe.

Un climat détendu et loyal dans le groupe est une base nécessaire pour que les enfants

Les ours et les chats

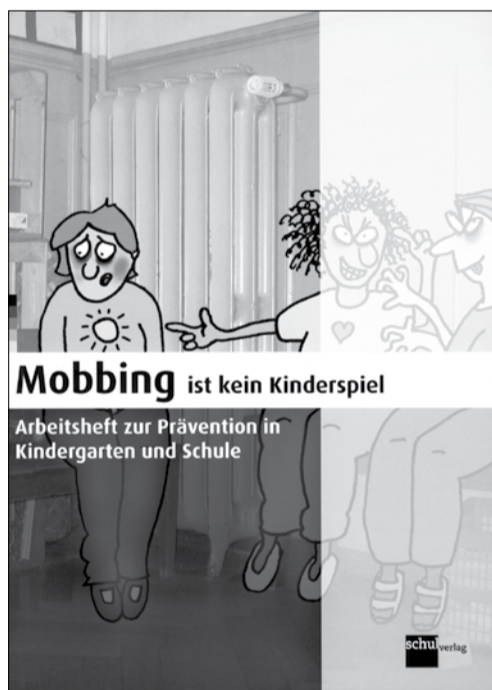
Sept petits ours trottaient à travers le bois se tenant bien par les pattes de devant. Sept chatons se tenaient devant un peuplier près d'un ruisseau et disaient: «Oh, si seulement nous étions de l'autre côté – miaou!» Alors, les sept petits ours prirent les sept chatons sur leurs dos et dirent: «Nous sommes forts, nous y allons arriver.» Les chatons fermèrent les yeux de peur – et le plus petit était le plus inquiet. Lorsqu'ils se retrouvèrent de l'autre côté, les sept chatons dirent sagement la petite phrase: «Merci beaucoup.» Et les ours répondirent: «Il n'y a pas de quoi» et pensèrent en même temps, «Ah – si nous n'étions pas là!»

Source: Extrait du manuel pour la prévention

et les jeunes puissent développer leurs compétences personnelles, sociales et cognitives. Pour cette raison, la prévention au harcèlement moral ne représente pas seulement un but pédagogique évident, mais contribue aussi à l'encouragement à la paix – qui doit toujours commencer en petit.

Source: Stefan Valkanover, Françoise D. Alsaker, Andrea Svrcek, Marianne Kauer: *Mobbing ist kein Kinderspiel. Arbeitsheft zur Prävention in Kindergarten und Schule*, 2004, ISBN 3-292-00185-4

(Traduction Horizons et débats)



ISBN 3-292-00185-4

Négocier les règles

Partout où il y a des gens, nous avons besoin de normes et de règles pour organiser une coexistence dans la communauté et assurer la communication au sein des groupes. Surtout pour les enfants, il est très important de fixer les limites sous forme de règles contractuelles. Des limites claires et nettes facilitent les interactions sociales, elles offrent une marge de manœuvre, car les enfants peuvent se concentrer sur le contenu au lieu de fixer leur attention sur le test des limites. En plus, des règles sont une condition importante pour l'autodéfinition et la construction identitaire. Mais la question de savoir comment s'y prendre au cas où les règles ne sont pas respectées est également importante. [...] (p. 34)

L'introduction de règles dans la classe n'est pas seulement importante pour démontrer aux malfaiteurs que leur comportement envers les victimes ne sera plus toléré ni ignoré. Les règles aident également les enfants, soi-disant non impliqués, à trouver le courage de rappeler les règles convenues aux coupables ou de demander de l'aide si nécessaire. En effet, les règles indiquent clairement que certains comportements sont inac-

ceptables au sein d'un groupe et qu'on ne fait pas de la délation si l'on va chercher de l'aide (cf. le livre «Quälgeister und ihre Opfer» («Harceleurs et leurs victimes») paragraphe 12.3.3 «Zivilcourage», page 275) (p. 35)

Encourager les compétences sociales et l'estime de soi

Des sanctions cohérentes en cas de violations des règles, demandent l'intégration et le soutien d'autres enfants de la classe qui ne sont pas directement touchés, mais qui ont peut-être peur de s'immiscer directement dans la scène de harcèlement moral en donnant un coup de main. C'est seulement si ces enfants rompent leur silence et informent leurs enseignants sur les «incidents de harcèlement» dans la classe, que les enfants-victimes, et en fin de compte tous les enfants de la classe, peuvent finalement se sortir progressivement de cette situation paralysante. Pour que particulièrement ceux qui ne participent pas activement au harcèlement prennent conscience de leur part de responsabilité, il faut encourager les compétences sociales en général. [...] (p. 40)

Le harcèlement moral n'est – comme déjà mentionné à plusieurs reprises – de prime abord qu'un problème entre les

délinquants et leur victime. Le harcèlement moral est une dynamique sociale au sein d'un groupe, où se trouvent aussi les enfants qui ne sont pas directement impliqués, mais contribuent par leur passivité au maintien de la dynamique du harcèlement. Afin de mettre un terme au harcèlement au sein d'un groupe, il ne suffit souvent pas d'entamer des négociations entre les coupables et leur victime. Souvent, il est nécessaire et important de thématiser les incidents concrets avec toute la classe afin que les enfants qui ne sont pas directement impliqués prennent conscience de leur part de responsabilité. Beaucoup de ces enfants, représentent – comme déjà mentionné à plusieurs reprises – des ressources qui peuvent être mobilisées pour qu'ils interviennent en faveur des victimes. [...] (p. 41s)

Intégration des parents: le travail avec les parents

Si le harcèlement moral est discuté avec les enfants, si les règles communes sont élaborées et appliquées et si vous (les enseignants) essayez d'encourager délibérément les compétences sociales des enfants, il est aussi important d'informer les parents et de les sensibiliser.

Le but devrait être de communiquer les règles en vigueur dans les écoles et les écoles maternelles à l'extérieur, et de les mettre en particulier à la portée des parents. Il faut prendre en considération que les enfants sont originaires de familles de différentes nationalités défendant de différentes conceptions éducatives. Celles-ci ne doivent pas servir à opposer les uns aux autres, mais elles doivent être rendues transparentes, discutées et reflétées ensemble.

Peu importe pour les enfants que les règles appliquées dans les écoles, les écoles maternelles et à la maison soient identiques; il est tout d'abord important que des règles contractuelles existent, selon lesquelles les enfants peuvent s'orienter. Un but du travail avec les parents, à l'égard de la prévention du harcèlement moral, doit être que les parents aient connaissance des règles en vigueur à l'école ou à l'école maternelle, et qu'ils fassent comprendre à leurs enfants qu'ils approuvent entièrement ces règles, même si elles ne correspondent pas à celles appliquées à la maison. [...] (p. 44)

Extraits du manuel de Stefan Valkanover, Françoise D. Alsaker, Marianne Kauer: «*Mobbing ist kein Kinderspiel. Arbeitsheft zur Prävention in Kindergarten und Schule*», 2004

Fondements de la prévention du harcèlement moral

par Françoise D. Alsaker

Pour la prévention du harcèlement moral, un certain savoir de ce phénomène tout comme une prise de conscience personnelle de ses propres principes éthiques sont certes indispensables, mais cela ne suffit pas. Pour faire bouger quelque chose, il faut que la volonté d'agir existe et qu'on agisse concrètement. Les deux prochains chapitres traitent de la réalisation du programme de prévention et de la manière dont les lectrices et lecteurs peuvent concrètement continuer à travailler sur celui-ci. Pour terminer ce chapitre de base, je présenterai les principes de base de la prévention pratique, sur lesquels reposent beaucoup de programmes contre le comportement agressif et le harcèlement moral et tout particulièrement le «Programme de prévention bernois contre le harcèlement moral dans les écoles».

Entre les principes et les formes de la prévention et de l'intervention contre la violence en général et ceux contre le harcèlement moral en particulier, il existe de nombreux chevauchements. Cependant, il existe une différence fondamentale selon laquelle le harcèlement moral est abordé principalement dans les groupes d'enfants mais ni en thérapie ni en consultation individuelle. C'est pourquoi, la motivation des enfants et des enseignants est particulièrement importante. [...]

Renforcer les capacités d'agir des enseignants

Comme le harcèlement moral se déroule souvent au sein de la classe, respectivement à l'école ou dans l'entourage scolaire, les enseignants doivent savoir s'y prendre avec ce phénomène. Apprendre à aborder le harcèlement moral n'est pas une sorcellerie. Il semble que de nombreux enseignants ne manquent pas d'idées, mais plutôt d'une assurance nécessaire pour juger quelles réactions seraient bonnes et lesquelles seraient contre-productives. C'est pourquoi, je trouve particulièrement important, d'activer les ressources des enseignants. Le harcèlement moral n'est pas un problème qui ne peut être résolu que par les spécialistes, mais il faut avoir confiance en sa propre capacité d'agir et sa compétence, pour savoir s'y prendre de manière efficace. Car il faut garder à l'esprit que les enfants et les adolescents qui harcèlent, connaissent exactement les faiblesses des autres – aussi celles des enseignants, une incertitude est tout de suite remarquée.

La prévention du harcèlement moral devrait se faire en grande partie à l'école. Je suis aussi d'avis que chaque intervention contre le harcèlement moral devrait être pratiquée en coopération avec les enseignants pour que la même procédure puisse être appliquée plus tard sans être obligé d'engager des spécialistes.

Chaque travail contre le harcèlement moral doit avant tout renforcer les enseignants et les rendre capables de s'y prendre et d'agir eux-mêmes contre le harcèlement moral.

Communication ouverte et directe sans accusation

Le «silence» est un élément important du harcèlement moral. A travers le silence et la dissimulation, toutes les personnes directement ou indirectement impliquées font en sorte que les modèles du harcèlement moral se maintiennent. On ne doit pas dissimuler, excuser ou minimiser le harcèlement moral. Le harcèlement moral est odieux. Le harcèlement moral signifie violence et la violence doit être désignée en tant que telle. Que l'on parle du harcèlement moral est un objectif et un moyen de prévention contre celui-ci. Mais il est inutile de chercher des coupables. Les accusations ont leur place dans les salles d'audience. Dans la vie quotidienne, dans les relations humaines, elles conduisent uniquement à des sentiments de culpabilité destructeurs ou à des contre-attaques augmentant l'agressivité. Combien de fois entend-on les enseignants dire que les parents sont coupables de cette misère et en même temps les parents se plaignent que les enseignants ne remplissent pas leurs devoirs. Pendant que les deux parties se renvoient la responsabilité mutuellement et cherchent des preuves, ce sont avant

tout les enfants qui en pâtissent et subissent les dommages.

Quand on recherche les coupables, on suppose que tout a un début et une cause. Cette recherche de l'origine appartient implicitement à la compréhension humaine du monde (Flammer, 1997). Les événements sont souvent le résultat de nombreuses conditions simultanées et il existe rarement un début précisément définissable et une seule origine pour une dynamique déterminée dans une relation humaine. Pour Flammer (1997, p. 156), la recherche humaine d'une origine évidente et d'une causalité multiple effective montre qu'il «s'agit d'une décision arbitraire ou conventionnelle», d'après laquelle nous désignons un événement comme l'origine. On pourrait dire aussi que les interactions humaines peuvent être considérées comme enchaînement d'événements et que nous décidons arbitrairement de ce que nous percevons être le début de celui-ci (dans le domaine de la communication, on désigne ceci par «interponction»; Watzlawick, Beavin & Jackson, 1969).

Les malfaiteurs ne sont dans la grande majorité des cas pas prêts à avouer leur responsabilité quant au harcèlement moral. Les forcer à un aveu devrait en conséquence rester sans succès. J'ai déjà mentionné que les êtres humains agressifs ont tendance à interpréter des situations ambivalentes plutôt comme provocation ou atteinte éventuelles à leur personne. Par conséquent, dans certaines situations, les auteurs pourraient être convaincus que la victime (socialement beaucoup plus faible) les a provoqués à agir de manière ignoble. D'une manière ou d'une autre, que ce soit chez les adultes ou les enfants: Quand on recherche l'origine et la responsabilité, il arrive souvent que finalement tous se sentent frustrés, déçus, blessés et sont remplis de sentiments hostiles. Les accusés éprouvent de l'hostilité envers les accusateurs, ils n'ont pourtant pas vraiment perdu ce qu'ils perçoivent éventuellement comme succès. Les accusateurs sont déçus, peut-être le plus d'eux-mêmes, parce qu'ils n'ont pas obtenu le succès auquel ils aspiraient. Il n'est pas évident qu'ils interviennent de nouveau car un certain sentiment d'insuccès perdure encore longtemps. Les victimes se sentent encore plus abandonnées qu'auparavant; quelqu'un s'est interposé, mais l'intervention n'a pas été couronnée de succès. Elles ont peur de la colère des accusés, supposent que personne ne s'engagera plus pour elles et pensent que les accusés ont eu plus de succès avec leur version de l'histoire qu'elles-mêmes.

Comme la désignation d'un acte en tant qu'origine d'un enchaînement d'autres actes est arbitraire, chacun est libre de considérer ce qu'il est en train de voir comme le début d'un nouvel enchaînement. Quand deux enfants se moquent d'un autre, au lieu de dire: «Pourquoi vous moquez-vous de lui ou d'elle?», on pourrait par exemple leur poser la question: «Que faisons-nous maintenant, pour que cela ne se reproduise pas?»

Fixer des limites et agir

Renoncer à des accusations ne signifie pas qu'on déclare acceptable toutes formes de comportements. Au contraire: Un élément central de la prévention contre le harcèlement moral est le fait qu'on distingue très clairement entre les comportements acceptables et inacceptables et que cette distinction soit explicite en réagissant de manière conséquente. Pour Olweus (1996), la détermination des adultes à intervenir dans des situations de harcèlement moral, est une des conditions préalables importantes pour une prévention efficace.

De nombreux enfants et adolescents connaissent aujourd'hui seulement des limites très vagues et diffusées. Certains croient que presque tout leur est permis et possible, pour d'autres, une fois on leur permet tout et l'autre fois, tout leur est interdit, selon la situation et l'humeur des adultes. Au grand jour, de moins en moins d'individus osent réprimander les enfants et les adolescents, même si ceux-ci se comportent de toute évidence contre la norme, fautivement ou même de manière dangereuse. Cela ne vous regarde pas, c'est ce que certains enfants dès leur jeune âge répondent du tac au tac. Cela ne regarde personne, c'est ce

qu'entendent dire même certains enseignants de la part de leurs collègues, quand ils s'interposent aux comportements de leurs élèves. Pourtant, on ne peut pas assez souligner l'importance des limites et des structures pour la socialisation et le développement des enfants. Le fait de fixer des limites était mal vu, parce qu'on l'a confondu avec un style d'éducation autoritaire. Cependant, ceci ne va pas forcément de pair avec une éducation autoritaire. Le mieux c'est d'expliquer de discuter et de négocier des règles en commun. Toutefois, c'est la tâche des adultes de définir les limites et de les imposer, quand les enfants ne sont pas capables de comprendre ou de discuter celles-ci.

Le développement est un processus à vie. Les petits enfants déjà tentent, pas à pas d'aller plus loin. Ils cherchent leurs propres limites dans la mesure du possible et essaient de surmonter celles-ci. Dans leur relation avec les autres êtres humains, ils cherchent aussi les limites dans la mesure de ce qui est acceptable, les limites des autres et par conséquent aussi leurs propres limites. Si nous ne leur mettons pas de bornes, nous les privons aussi d'éléments importants dont ils ont besoin pour s'autodéterminer. Un enfant qui ne connaît pas de limites, ne développe pas une personnalité solide mais plutôt diffuse.

La plupart des sociétés occidentales actuelles offrent à leurs enfants déjà très tôt une quantité énorme de possibilités. Les enfants sont confrontés en partie à des possibilités de choix dont ils ne sont pas à la hauteur. Cela commence déjà lors du choix des vêtements ou des cornflakes. Je me souviens d'une fille américaine d'école maternelle, qui devait se décider tôt le matin sur ce qu'elle voulait emmener comme casse-croûte à l'école. Il y avait quatre boissons au choix et cinq sortes de biscuits etc. ... C'était trop pour la petite fille et elle ne pouvait plus choisir. Finalement, la mère et la fille étaient toutes deux frustrées. Ce petit épisode reflète – peut-être de manière un peu exagérée – la réalité actuelle de nombreux enfants.

Les enfants doivent apprendre à gérer cette liberté de choix dans une société pluraliste, cela signifie avant tout qu'ils doivent apprendre que chaque choix est lié au renoncement d'une autre possibilité. C'est l'apprentissage de la tolérance à la frustration. Mais c'est justement cela que de nombreux enfants n'apprennent pas et au lieu de se réjouir du nouveau jeans, ils ressentent éventuellement de la frustration parce que l'autre jeans aurait peut-être été «mieux».

Pour savoir s'y prendre avec les limites et les possibilités de choix, les enfants doivent être entourés d'adultes prêts à fixer des limites et à veiller à ce qu'elles soient respectées.

Fixer des limites va de pair avec des sanctions positives et négatives. Cela veut dire dans le cadre de la prévention du harcèlement moral, que les adultes doivent être prêts à prendre position, à intervenir et à réagir de manière conséquente.

Impliquer les personnes non concernées

Comme on vient de constater déjà, une grande partie des institutrices qui ont participé à l'étude bernoise dans les écoles maternelles n'étaient pas conscientes du rôle important des enfants non directement impliqués. Rares sont également les enseignants qui reconnaissent de leur plein gré le potentiel que ces enfants représentent. Dans plusieurs programmes existants, on recommande toutefois clairement que ce potentiel soit utilisé (cf. Charach et al., 1995; Olweus, 1991).

L'implication des personnes non directement concernées va de pair avec l'apprentissage du courage civique. J'ai déjà fait l'expérience que des parents demandaient s'il était vraiment nécessaire que ces enfants soient impliqués, car ils n'avaient rien à voir avec la situation et à travers leur intervention, ils pourraient risquer quelque chose, c'est-à-dire qu'ils n'auraient qu'à perdre. Je comprends très bien la peur de ces parents. Seulement le problème est que leurs enfants participent aussi au harcèlement moral du fait de leur passivité et ils doivent reconnaître aussi leur part de responsabilité. A travers l'acceptation de leur passivité par les

adultes, ils «apprennent» en outre qu'il vaut mieux ne pas intervenir en faveur d'une personne qui se trouve en difficultés. C'est bien sûr une question de valeur. La passivité de ces enfants ne les protège pourtant pas efficacement contre le harcèlement moral car dans les yeux des harceleurs, ils sont également faibles et inoffensifs, exactement comme leurs victimes. Au cas où leur passivité est due à la peur des représailles, je pense qu'eux aussi doivent être considérés dans une certaine mesure comme victimes du harcèlement moral. Dans ce cas-là, ils feraient plus pour leur propre sécurité en apprenant un engagement adéquat au lieu de persister dans leur passivité peureuse. L'engagement contre le harcèlement moral peut aussi directement aider à remplacer un certain sentiment d'impuissance par l'expérience des compétences.

Quand les adultes transmettent des messages clairs et quant au harcèlement moral prennent clairement position, et si nécessaire interviennent de manière conséquente, les enfants qui s'interposent en faveur des victimes de harcèlement ne sont pas non plus menacés.

Agir en commun

Plus les individus travailleront en commun contre la violence, plus le travail sera efficace. Cela signifie: Les enseignants et les enseignantes ainsi que les élèves doivent entreprendre quelque chose en commun. Les enseignants devraient s'entraider et la direction scolaire elle-même devrait prendre clairement position face au phénomène du harcèlement moral. En outre, l'implication des parents est considérée comme un élément très important pour l'efficacité des programmes de prévention.

Le point essentiel du programme de prévention pratiqué à Sheffield, en Angleterre dans 23 écoles (Sharp & Smith, 1993; Smith & Sharp, 1994) consistait dans le développement d'une stratégie commune contre le harcèlement moral par toute l'école (culture d'établissement scolaire). L'édification d'un réseau contre le harcèlement moral, la transmission de savoir sur les différents genres spécifiques de celui-ci, l'implication des parents, des élèves dans la culture d'établissement et l'élaboration de stratégies pour préserver une culture d'établissement positive en fait partie. L'objectif principal de la culture d'établissement globale consistait dans l'augmentation de la motivation, dans le fait de modifier quelque chose, et dans la mobilisation des personnes actives dans cette école. Smith et ses collaborateurs en ont conclu que le développement d'une culture d'établissement était primordiale: les écoles dans lesquelles l'ensemble du corps enseignant était impliqué dans le processus du développement du programme (par exemple à travers la signature d'une «charte contre le harcèlement moral»), ont enregistré la plus forte diminution de harcèlement moral au cours de la durée du projet.

Outre la coopération des enseignants à l'école, la nécessité d'impliquer les parents est évidente. En particulier au niveau de l'école maternelle où les contacts entre les parents et l'enseignant peuvent être très intensifs, l'implication conséquente des parents dans le processus de prévention est assez bien praticable.

Il est important que les parents sachent que les enseignants s'engagent pour le bien-être social de leurs enfants. Il est important qu'ils sachent quels accords ils ont conclus avec leurs enfants et pour quelles raisons. Une coopération plus étroite serait bien sûr souhaitable, car il est important, que les enfants fassent concrètement l'expérience que l'école et les parents travaillent en commun. Il s'agit ici de renforcer aux yeux des enfants aussi bien l'autorité parentale que celle des enseignants.

Le texte est un extrait du chapitre 9 (p. 181-199) du livre de Françoise Alsaker, *Quälgeister und ihre Opfer. Mobbing unter Kinder – und wie man damit umgeht.* (Les harceleurs moraux et leurs victimes. Harcèlement moral chez les enfants – et comment on peut le traiter) Berne. 2003/2004. Verlag Hans Huber. 1^{re} réimpression 2004, ISBN 3-456-83920-0. Reproduction avec l'aimable autorisation de la maison d'édition.

(Traduction Horizons et débats)